
**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 avril 2024
13 h**

**Séance tenue le lundi 15 avril 2024, 13 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Caroline Bourgeois, Mme Dominique Ollivier, Mme Stephanie Valenzuela et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 80.01 (20.10) :

Mme Valérie Plante, Mme Caroline Bourgeois, Mme Effie Giannou, Mme Dominique Ollivier, Mme Stephanie Valenzuela et Mme Alba Zuniga Ramos.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha:ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

Par la suite, la présidente souhaite dédier une minute de silence à la mémoire de deux Montréalais d'exception qui ont marqué la Ville de Montréal par leur engagement et militantisme. Mme Musau Muele débute en traçant le parcours de M. Dan Philip qui fut à la tête de la Ligue des Noirs du Québec où il s'impliqua notamment à la lutte contre le racisme et à la dénonciation de la brutalité policière à l'égard des minorités de la métropole. Elle souligne également que M. Philip a reçu plusieurs distinctions au fil des années, incluant le prix Rosa Parks de la Commission des droits de la personne en 2000, ainsi que la médaille de la citoyenneté de l'Assemblée nationale en 2019.

Par la suite, la présidente salue la contribution de M. Matthew Chapman, cofondateur de la Coalition Climat Montréal et citoyen engagé. Mme Musau Muele met de l'avant l'implication de M. Chapman qui a permis, entre autres, de tenir une consultation publique sur la dépendance des municipalités aux énergies fossiles et, également, l'intégration du budget climat et l'analyse climat à l'ensemble des décisions budgétaires prises à la Ville de Montréal.

Puis, elle demande d'observer un moment de recueillement.

La présidente du conseil poursuit avec les célébrations internationales, dont :

- 2 avril : Journée mondiale de la sensibilisation à l'autisme
- 4 avril : Journée nationale des droits des réfugiés
- 6 avril : Journée internationale du sport au service du développement et de la paix
- 7 avril : Journée internationale de réflexion sur le génocide des Tutsis au Rwanda en 1994
- 15 avril : Journée mondiale de l'art
- 22 avril : Journée internationale de la Terre
- 23 avril : Journée mondiale du livre et du droit d'auteur
- 24 avril : Journée de commémoration du génocide arménien
- 25 avril : 84^e anniversaire du droit de vote des femmes au Québec
- 28 avril : Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail
- 29 avril : Journée commémorative des massacres de 1972 au Burundi
- 30 avril : Journée mondiale des mobilités et de l'accessibilité

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois d'avril et leur souhaite une heureuse fête en les nommant :

Mme Sophie Mauzerolle, Mme Effie Giannou, Mme Marie Plourde et M. Craig Sauv 

La présidente du conseil remercie les membres pour leur attention, déclare la séance ouverte et souhaite d'excellents travaux à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 07, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Est-ce qu'il y a d'autres mesures envisagées pour améliorer la sécurité dans les transports collectifs que celle des heures supplémentaires des équipes dédiées à cet enjeu? / À quel moment la ligne téléphonique dédiée aux agressions dans les transports collectifs sera-t-elle mise en place?
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante	Comment l'Administration va-t-elle financer la sécurité dans les transports en commun? / Souhaite davantage d'actions en matière de sécurité
M. Luis Miranda	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Combien de fois le poste de quartier (PDQ) 46 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), à l'arrondissement d'Anjou, a-t-il été fermé cette année? / À quel moment, la vacance des six postes de policier au PDQ 46 sera-t-elle comblée?
M. Richard Deschamps	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	En matière de sécurité dans les transports collectifs, qu'est-ce qui sera fait de plus dans les prochaines semaines et quel sera l'ajustement budgétaire à cet effet? / Reformule sa question

M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	En matière de sécurité dans les transports collectifs, est-ce que le temps de travail de l'équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (ÉMMIS) sera prolongé afin qu'elle soit présente dans les transports collectifs aux endroits névralgiques? / Souhaite que l'Administration visite le métro Berri et ses abords
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Est-ce que les autobus seront entreposés dans le nouveau garage Bellechasse en août 2024? / Prolongement de la ligne bleue du métro – À quel moment, le tunnelier va-t-il commencer les travaux d'excavation du tunnel et est-ce que la mise en service des nouvelles stations est toujours prévue pour 2029?

À 13 h 38,

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (M. Luc Rabouin)	Budget 2025 – Combien de millions de dollars l'Administration prévoit-elle couper et quels services seront affectés? / En matière de postes, combien de suppressions sont envisagées?
M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Qu'est-ce qui sera fait pour aider et retenir les commerces au centre-ville? / Reformule sa question
M. Dimitrios (Jim) Beis	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Demande des justifications sur la hausse de taxes municipales et les services offerts à la population / Commentaires sur la réponse reçue

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 54.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CM24 0327

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 15 avril 2024, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente assemblée.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM24 0328

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 18 mars 2024

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 18 mars 2024, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 11 avril 2024 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Par Mme Magda Popeanu

- Dépôt d'une réponse de Mme Magda Popeanu à M. Abdelhaq Sari concernant sa question lors de l'assemblée du conseil municipal du 18 mars 2024 au point 80.01 (20.30)

Par M. Benoit Dorais

- Dépôt d'une réponse de M. Benoit Dorais à M. Julien Hénault-Ratelle concernant sa question lors de l'assemblée du conseil municipal du 18 mars 2024 au point 80.01 (42.02)

Par M. Benoit Dorais

- Dépôt d'une réponse de M. Benoit Dorais à M. Julien Hénault-Ratelle concernant la question écrite de M. Hénault-Ratelle reçue le 20 mars 2024 sur le bail de l'organisme Arts en mouvement du Québec

Par Mme Maja Vodanovic

- Dépôt d'une réponse de Mme Maja Vodanovic à M. Dominic Perri concernant sa question lors de l'assemblée du conseil municipal du 18 mars 2024 au point 20.01

Par Mme Maja Vodanovic

- Dépôt d'une réponse de Mme Maja Vodanovic à M. Dimitrios (Jim) Beis concernant sa question lors de l'assemblée du conseil municipal du 18 mars 2024 portant sur la propreté de la Ville

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 7.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 mars 2024

CM24 0329

Dépôt du bilan annuel des dépenses relatives à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2023

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan annuel des dépenses relatives à l'exercice des activités déléguées concernant la gestion des matières résiduelles par l'arrondissement de Saint-Laurent pour l'année 2023, et le conseil en prend acte.

07.02 1249415001

CM24 0330

Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour les travaux de réparation en urgence de l'émissaire de Maisonneuve sur le territoire de l'Administration Portuaire de Montréal conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) - Montant total : 1 112 467,78 \$, taxes

- 1- Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'information faisant état des dépenses engagées conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4) pour la réalisation des travaux de réparation en urgence de l'émissaire Maisonneuve sur le territoire de l'Administration Portuaire de Montréal - Montant total de la dépense : 1 112 467,78 \$, taxes incluses, et le conseil en prend acte.
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

07.03 1249911002

CM24 0331

Dépôt du rapport de la Commission sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la treizième année d'activité (2023) : Rapport et recommandations »

Le conseiller Dominic Perri, à titre de président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur l'examen des contrats intitulé « Bilan de la treizième année d'activité (2023) : Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM24 0332

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Étude des mécanismes de signalement et de traitement des plaintes en matière d'inconduites et de harcèlement concernant les personnes élues: Rapport et recommandations »

La conseillère Véronique Tremblay, à titre de présidente de cette commission, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Étude des mécanismes de signalement et de traitement des plaintes en matière d'inconduites et de harcèlement concernant les personnes élues : Rapport et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

CM24 0333

Dépôt du rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - Bilan 2023 »

La conseillère Véronique Tremblay, à titre de présidente de cette commission, dépose le rapport de la Commission de la présidence du conseil intitulé « Les activités des commissions permanentes - Bilan 2023 », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.03

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucune pétition déposée

15 – Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

CM24 0334

Déclaration pour souligner le 50^e anniversaire de Centraide du Grand Montréal

Attendu que Centraide du Grand Montréal a vu le jour en septembre 1974 et célèbre, cette année, son 50^e anniversaire;

Attendu que Centraide du Grand Montréal est l'héritier d'une longue tradition d'entraide, né du regroupement de cinq organismes de charité, The Red Feather, The Federation of Catholic Community Services, la Fédération des Œuvres de charité canadiennes-françaises, l'Association des Œuvres de santé, ainsi que la Fédération et le Conseil de Bien-être de la Rive-Sud, qui œuvraient, à l'époque, auprès de différents groupes de la population;

Attendu que depuis sa création, Centraide du Grand Montréal s'est engagé à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en soutenant un vaste réseau d'organismes communautaires, d'instance de concertations et d'initiatives;

Attendu que Centraide du Grand Montréal a su mobiliser des milliers de personnes et d'entreprises sur son territoire, créant ainsi un véritable mouvement de générosité et de soutien envers les personnes en situation de vulnérabilité;

Attendu que les efforts de Centraide du Grand Montréal ont permis le financement et la mise en œuvre de projets innovants dans le domaine social, dont 1,2,3 Go!, le programme Leadership rassembleur et le Projet impact collectif;

Attendu que plus de 1,7 milliard de dollars ont été amassés par Centraide du Grand Montréal depuis 50 ans et que ces sommes ont contribué à venir en aide aux personnes vulnérables, tout en agissant en prévention et sur les causes de la pauvreté;

Attendu qu'uniquement en 2023, Centraide a investi près de 62 M\$ pour soutenir plus de 375 organismes et projets communautaires présents sur le territoire du Grand Montréal;

Attendu que Centraide du Grand Montréal incarne les valeurs de solidarité, de respect, et de collaboration qui font la force et la richesse de notre communauté montréalaise et qu'il continue d'innover et d'adapter ses stratégies pour répondre aux défis émergents et aux besoins changeants de la population;

Attendu que la Ville de Montréal participe, à chaque année, à la levée de fonds de Centraide et qu'en 2023, 1 237 000 \$ ont été amassés, soit plus que l'objectif fixé par la Ville;

Attendu que Centraide du Grand Montréal peut compter sur des bénévoles dévoués, des partenaires engagés et une équipe passionnée qui œuvrent sans relâche pour transformer des vies et bâtir un avenir meilleur pour toutes et tous;

Attendu que chaque année, Centraide du Grand Montréal, via les organismes qu'il soutient, aide quelque 800 000 personnes;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Josefina Blanco

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne le 50^e anniversaire de Centraide du Grand Montréal et reconnaisse l'impact positif et durable de son action dans notre communauté au cours de ce demi-siècle;
- 2- salue la contribution essentielle de Centraide du Grand Montréal à l'amélioration de la qualité de vie des gens du Grand Montréal et à la construction d'une société plus juste et solidaire;
- 3- s'engage à continuer de soutenir et de collaborer avec Centraide du Grand Montréal dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, afin de bâtir un Grand Montréal où toutes et tous peuvent vivre dans la dignité.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Josefina Blanco, pour la présentation de la Déclaration.

Mme Blanco débute en exprimant sa joie de célébrer le 50^e anniversaire de Centraide. Elle indique, entre autres, que depuis les 50 dernières années, Centraide lutte contre la pauvreté et combat les exclusions sociales en soutenant plus de 175 organismes et en venant en aide à plus de 800 000 personnes par année. Elle reconnaît en Centraide cette force de rallier à la cause plusieurs personnes et entreprises, dont la Ville de Montréal, dans un mouvement de générosité sans précédent. Mme Blanco souligne cet attachement entre Centraide et les personnes œuvrant au sein de la Ville de Montréal, démontrant à chaque année une participation active à la campagne de levée de fonds. Mme Josefina Blanco termine en remerciant les bénévoles qui travaillent sans relâche, les partenaires qui continuent d'œuvrer au sein de l'organisation et l'équipe de Centraide qui effectue un travail remarquable.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

M. Benoit Langevin, d'emblée, indique appuyer la Déclaration pour souligner le 50^e anniversaire de Centraide du Grand Montréal. Il rappelle que le travail de Centraide dans la lutte contre la pauvreté mobilise d'autres investisseurs à cette cause comme l'organisme Action Jeunesse de l'Ouest-de-l'Île qui apporte son soutien aux jeunes en difficulté. Il mentionne notamment que c'est grâce à Centraide que plusieurs organismes d'aide sociale ont vu le jour à Montréal. Enfin, M. Langevin conclut en remerciant les donateurs et donatrices, les bénévoles et les membres de Centraide, ainsi que le personnel de la Ville de Montréal qui continue de contribuer annuellement; il souhaite un excellent 50^e anniversaire à l'organisme Centraide.

La présidente du conseil remercie le conseiller Benoit Langevin et cède la parole à la conseillère Christine Black.

À prime abord, Mme Black souligne les 50 ans de Centraide en déclarant que ce sont 50 années de générosité, d'impacts sociaux et de différences dans la société. Elle fait l'éloge, entre autres, du travail accompli durant tout ce temps, des investisseurs, des bénévoles et du personnel, ces deux derniers étant sur le terrain inlassablement. Elle démontre notamment que l'apport de Centraide dans la communauté de l'arrondissement de Montréal-Nord est palpable autant au niveau de l'aide pour les jeunes, de l'amélioration des conditions de vie que de l'inclusion sociale. La conseillère Christine Black indique que la Ville de Montréal et les arrondissements contribuent de manière importante. Pour terminer, elle salue le dévouement et le travail de tous et toutes appuyant ou œuvrant pour Centraide et souhaite un joyeux 50^e anniversaire à ce grand organisme.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la conseillère Christine Black pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0335**Déclaration pour la Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste**

Attendu que la Journée du souvenir des victimes de la Shoah, Yom HaShoah, sera soulignée du 5 au 6 mai 2024;

Attendu que la Shoah, c'est-à-dire l'extermination systématique des communautés juives en Europe par l'Allemagne nazie et leurs collaborateurs, a marqué l'histoire de l'humanité par la singularité de son horreur;

Attendu que six millions de personnes juives ont été victimes de la Shoah durant la Deuxième Guerre mondiale;

Attendu qu'après la Deuxième Guerre mondiale, Montréal est devenue la ville d'accueil de plus de 30 000 survivantes et survivants de la Shoah, la troisième plus importante diaspora au monde, après Israël et New York;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée, par la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion, la Charte montréalaise des droits et responsabilités, et la Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et à s'engager à les combattre, à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre le racisme et les discriminations, ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté, le 15 décembre 1999, la *Loi proclamant le Jour commémoratif de l'Holocauste-Yom HaShoah au Québec*, qui est fixé chaque année selon le calendrier lunaire juif;

Attendu que Montréal est une ville reconnue pour ses valeurs d'ouverture, de justice et d'équité et que la lutte pour la liberté et la tolérance exige une vigie constante;

Attendu qu'au cours des dernières années, et particulièrement dans les derniers mois, il y a eu une recrudescence d'attaques et d'incidents antisémites, à Montréal, au Canada et à travers le monde;

Attendu qu'un monument commémoratif baptisé La réparation a été érigé à Montréal, en 1998, à l'angle des boulevards Henri-Bourassa et de l'Acadie, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, en mémoire des génocides du XX^e siècle et de leurs victimes;

Attendu que Yom HaShoah nous enjoint à ne jamais oublier l'Holocauste et à demeurer vigilants contre toutes les formes de préjugés et de haine, de sorte que plus jamais de telles atrocités ne soient commises;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- reconnaisse les 5 et 6 mai 2024 comme la journée de Yom HaShoah, « Journée du souvenir de toutes les victimes de l'Holocauste », en solidarité avec les survivantes et les survivants de ce génocide et en signe de vigilance pour que ce genre de crime ne se reproduise plus jamais;
- 2- réaffirme son engagement à lutter contre l'antisémitisme, qui se manifeste par une hostilité envers les personnes juives ou une discrimination à leur égard, et qu'elle dénonce fermement et sans équivoque tout geste et attaque antisémite envers les personnes juives, leurs biens et leurs lieux, tout en réitérant que les gestes haineux n'ont pas leur place dans la métropole;
- 3- continue à sensibiliser la population contre l'extrémisme et l'intolérance, ainsi qu'à promouvoir l'ouverture envers l'autre, l'écoute, la bienveillance et la solidarité, afin que plus jamais une tragédie comme l'Holocauste ne se produise.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

Pour débiter, Mme Plante souligne que notre devoir de mémoire est grand, que cela nous incombe de ne jamais oublier cette période sombre de notre histoire, et qu'il est important qu'à chaque année les membres du conseil se lèvent pour se rappeler ces événements horribles au cours desquels plus de six millions de personnes juives sont mortes. Elle enchaîne notamment sur les devoirs de la collectivité de combattre la haine, l'intolérance, le racisme et les discriminations. Mme Plante souligne que Montréal, fière partenaire du musée de l'Holocauste, a accueilli plus de 30 000 personnes survivantes de la Shoah.

Par la suite, Mme Plante rappelle que la communauté juive reste un des groupes les plus souvent ciblés en matière de crimes et d'incidents haineux au Canada, et c'est pourquoi nous continuons de lutter au quotidien contre toute forme d'hostilité à leur égard. En terminant, la mairesse de Montréal présente quelques-unes des nombreuses contributions de la communauté juive à Montréal. Elle souhaite que nous parlions d'une seule voix pour promouvoir l'ouverture, l'écoute, la bienveillance, le respect et la solidarité afin que plus jamais des événements comme l'Holocauste ne surviennent.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la mairesse Valérie Plante et cède la parole au conseiller Sonny Moroz.

Tout d'abord, le conseiller Sonny Moroz, fier membre de la communauté juive à Montréal, croit à l'importance d'honorer les millions de vies perdues durant une des périodes les plus sombres de notre humanité. Aussi, il est d'avis que l'éducation sur l'Holocauste demeure primordiale. À ce sujet, il mentionne une nouvelle application numérique, développée par le musée de l'Holocauste à Montréal, qui aide à mieux comprendre les expériences vécues lors de cette période, et à mieux sensibiliser sur les formes de racisme et de discrimination. Ces outils technologiques existent pour aider notre devoir de mémoire, et nous rendre plus sensibles à l'antisémitisme, à l'intolérance et à d'autres actes racistes, permettant ainsi de pouvoir bâtir une société plus tolérante et résiliente.

M. Moroz conclut en nous invitant à soutenir et à encourager les initiatives visant à renforcer l'éducation sur l'Holocauste. Il précise que nous ne pouvons pas oublier les victimes de l'Holocauste, ou de tout autre génocide, et rappelle les paroles du survivant de l'Holocauste, M. Elie Wiesel, qui a déjà dit : « Oublier les morts reviendrait à les tuer une seconde fois ».

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le conseiller Sonny Moroz pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.02

CM24 0336

Déclaration pour commémorer les 30 ans du génocide des Tutsis au Rwanda

Attendu que le 7 avril 1994 débutait le génocide des Tutsis au Rwanda;

Attendu qu'en 100 jours, plus de 800 000 Tutsis sont morts, que des milliers de Hutus et Twas opposés au régime ont été massacrés et qu'environ 250 000 femmes ont été torturées et violées;

Attendu que l'Organisation des Nations Unies a déclaré, en 2003, la journée du 7 avril comme la Journée internationale de réflexion sur le génocide des Tutsis au Rwanda de 1994;

Attendu que le 24 février 2004, le Parlement canadien a proclamé le 7 avril comme la Journée du souvenir des victimes du génocide des Tutsis au Rwanda de 1994;

Attendu que de nombreuses personnes survivantes du génocide des Tutsis au Rwanda résident à Montréal et forment une communauté rwandaise très dynamique et engagée;

Attendu que notre métropole a toujours soutenu des valeurs fondamentales d'ouverture à la diversité et à l'inclusion, jouant ainsi un rôle important dans la promotion des droits de la personne;

Attendu que Montréal respecte son devoir de mémoire et lutte contre toutes les formes de racisme, de discrimination, de préjugé et de violence;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée, par la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion, la Charte montréalaise des droits et responsabilités, et la Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et à s'engager à les combattre, à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre le racisme et les discriminations, ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu qu'en 2005, une motion a été présentée et qu'en 2012, une Déclaration à l'occasion de la commémoration du génocide des Tutsis au Rwanda a souligné que « le 7 avril est reconnu comme étant

la Journée internationale de réflexion sur le génocide des Tutsis au Rwanda de 1994, par solidarité envers les survivantes et les survivants de ce génocide et à l'endroit de tout le peuple rwandais »;

Attendu que la Ville a déjà collaboré aux 10^e, 15^e et 20^e cérémonies de commémoration du génocide perpétré au Rwanda;

Attendu que la Biosphère de Montréal a été illuminée aux couleurs du drapeau du Rwanda en alternance lors de la soirée du 7 avril;

Attendu qu'un monument commémoratif baptisé La réparation a été érigé à Montréal, en 1998, à l'angle des boulevards Henri-Bourassa et de l'Acadie, dans l'arrondissement d'Ahuñtsic-Cartierville, en mémoire des génocides du XX^e siècle et de leurs victimes;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Robert Beaudry
M. Abdelhaq Sari
M. Josué Corvil

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- commémore les 30 ans du génocide des Tutsis au Rwanda de 1994, par devoir de mémoire et pour le respect des droits de la personne;
- 2- témoigne de sa solidarité envers les survivantes et les survivants au génocide et à l'endroit de tout le peuple rwandais;
- 3- salue les contributions importantes de la communauté rwandaise à la vitalité de la métropole.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

En commençant, la mairesse de Montréal rappelle qu'en avril 1994, en seulement 100 jours, près d'un million de personnes sont mortes au Rwanda, dont plus de 250 000 femmes torturées et violées. Mme Plante fait un parallèle avec l'Holocauste, et déplore que l'humanité n'ait pas appris de ses erreurs du passé. Avec ce drame, Mme Plante indique une fois de plus que notre devoir de mémoire demeure fondamental afin de rendre hommage aux victimes et à toutes celles et ceux qui ont participé à la recherche de justice et aux efforts de réconciliation. Elle tient notamment à exprimer sa solidarité envers le peuple rwandais et les personnes survivantes qui ont choisi de s'établir ici, et qui contribuent chaque jour à différents secteurs d'activités de la métropole.

Enfin, la mairesse de Montréal mentionne qu'à force de persévérance, de sensibilisation, de solidarité et d'inclusion, nous pouvons vivre en paix tous et toutes ensemble.

La présidente du conseil remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et invite le conseiller Josué Corvil à débiter son intervention.

D'abord, M. Corvil brosse un court portrait historique du génocide des Tutsis au Rwanda où près d'un million de personnes furent massacrées et torturées. M. Corvil déplore cette violation des principes de l'humanité, et ajoute que le respect de la vie humaine et des droits humains est inaliénable. Ensuite, le conseiller Corvil précise que la haine sous toutes ses coutures doit être bannie, alors que ce génocide a laissé une plaie béante sur la population rwandaise. Il croit, notamment, qu'il s'avère essentiel de bâtir des ponts, de prêcher pour une grande solidarité humaine, et que nous devons continuer à être des défenseurs de l'humanité.

Pour terminer, le conseiller Josué Corvil invite la population au Festival Nuits d'Afrique et précise que le Rwanda y sera à l'honneur. Il demande d'ajouter son nom à cette Déclaration.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari.

M. Sari donne son appui à la Déclaration. Il remercie la mairesse de Montréal et M. Corvil pour leurs interventions. À l'instar de M. Corvil, il invite les membres du conseil au Festival Nuits d'Afrique pour y découvrir le talent artistique rwandais.

M. Sari se questionne, entre autres, sur le silence des médias occidentaux concernant le génocide à l'époque où celui-ci a eu lieu. Il se prononce aussi en faveur du vivre-ensemble, de la tolérance et de l'acceptation de l'autre afin de prévenir les génocides. Il conclut en nous mettant en garde contre le silence entourant ce type de tragédies car il nous faut savoir pour pouvoir réagir.

La présidente du conseil le remercie et confirme l'ajout des noms de MM. Josué Corvil et Abdelhaq Sari à titre d'appuyeurs à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM24 0337

Déclaration pour marquer les 109 ans du génocide arménien et la Journée commémorative qui lui est dédiée

Attendu que le 24 avril 2024 marquera les 109 ans du génocide arménien, le premier génocide du XX^e siècle;

Attendu que le 24 avril 1915, près de 600 intellectuels arméniens ont été arrêtés par les autorités ottomanes à Constantinople, avant d'être déportés ou assassinés. Ce jour funeste marque le début d'un génocide ayant décimé les deux tiers de la population arménienne, entre 1915 et 1916;

Attendu que ce génocide a d'abord été reconnu dans une résolution de la Sous-Commission des droits de l'homme de l'ONU en août 1985;

Attendu que depuis 1997, le conseil municipal de Montréal reconnaît annuellement le 24 avril comme « Journée commémorative du génocide arménien » et condamne le massacre de 1,5 million d'hommes, de femmes et d'enfants, ainsi que la déportation et le déracinement des survivantes et des survivants de leurs territoires historiques;

Attendu que l'Assemblée nationale du Québec a adopté, le 28 novembre 2003, la *Loi proclamant le Jour commémoratif du génocide arménien*, qui proclame le 24 avril de chaque année « Jour commémoratif du génocide arménien »;

Attendu que le Parlement canadien a adopté, le 21 avril 2004, une motion reconnaissant le génocide arménien;

Attendu que la Ville de Montréal s'est engagée, par la Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale, la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion, la Charte montréalaise des droits et responsabilités, et la Déclaration visant à reconnaître le caractère systémique du racisme et de la discrimination et à s'engager à les combattre, à prendre toutes les mesures nécessaires pour combattre le racisme et les discriminations, ainsi qu'à promouvoir des relations interculturelles harmonieuses dans le respect et la compréhension;

Attendu que la Ville de Montréal accorde une grande importance au devoir de mémoire;

Attendu que Montréal a été une terre d'accueil pour les réfugiés arméniens et que les derniers témoins de cette tragédie sont de moins en moins nombreux;

Attendu que plus de 50 000 Montréalaises et Montréalais sont d'origine arménienne;

Attendu qu'un monument commémoratif baptisé La réparation a été érigé à Montréal, en 1998, à l'angle des boulevards Henri-Bourassa et de l'Acadie, dans l'arrondissement d'Achilles-Cartierville, en mémoire des génocides du XX^e siècle et de leurs victimes;

Attendu que les membres de la communauté arménienne du Québec, descendants de celles et de ceux qui ont survécu à ce génocide, contribuent à façonner notre ville par leur engagement sur les plans politique, économique, culturel et social;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Émilie Thuillier
Mme Mary Deros
M. Dimitrios (Jim) Beis
Mme Vana Nazarian

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- commémore le génocide arménien le 24 avril 2024 et souligne l'engagement constant des membres de la communauté arménienne dans le travail de reconnaissance du génocide sur la scène internationale;
- 2- rappelle l'importance du devoir de mémoire et invite les Montréalaises et les Montréalais à affirmer leur solidarité avec le peuple arménien;
- 3- salue les contributions importantes de la communauté arménienne à la vitalité de la métropole, notamment sur les plans politique, économique, culturel et social.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la conseillère Émilie Thuillier pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, Mme Thuillier mentionne qu'elle et plusieurs membres du conseil portent une broche en forme de fleur commémorant le 100^e anniversaire du génocide arménien; elle explique la signification de cette fleur et de ses pétales, à la symbolique riche de lumière et de vie. Elle enchaîne sur les 109 ans du génocide arménien et de la Journée commémorative qui lui est dédiée.

Dans sa présentation, Mme Thuillier revient sur les Attendus et termine avec les Résolus de la Déclaration.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole à la conseillère Vana Nazarian.

Pour débiter, Mme Nazarian reconnaît la période tumultueuse et d'instabilités dans laquelle nous vivons présentement et insiste sur notre devoir de mémoire. Mme Nazarian, en tant que fière montréalaise d'origine arménienne, décrit brièvement le chemin parcouru par sa famille depuis l'époque de ses grands-parents, nés dans l'empire ottoman, jusqu'à aujourd'hui. Par la suite, elle souligne notamment que les injustices et la souffrance du peuple arménien ne se sont pas arrêtées en 1915 avec le début du génocide, car encore aujourd'hui, il doit faire face à des actes haineux comme en Artsakh en septembre 2023.

En conclusion, la conseillère Vana Nazarian vante l'implication de la communauté arménienne à Montréal et demande d'ajouter son nom à titre d'appuyeur à cette Déclaration.

La présidente du conseil la remercie et cède la parole au conseiller Dimitrios (Jim) Beis.

En résumé, M. Beis fait référence notamment à son collègue en arrondissement, M. Chahi Tarakjian, et il se joint à lui pour reconnaître et ressentir tout le poids de ces atrocités. Il nous invite à ne jamais oublier cette période sombre de l'histoire et déclare qu'aucun génocide ne devrait se produire sur terre; ce sont plutôt des gestes de compassion et de compréhension qui devraient s'élever au-dessus de tout. M. Beis demande d'ajouter son nom à titre d'appuyeur à cette Déclaration.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole à la conseillère Mary Deros.

Mme Deros mentionne tout d'abord que bien que nous soulignons le 109^e anniversaire du génocide arménien, les séquelles sont encore bien présentes aujourd'hui. Elle explique que si elle raconte pour la 25^e fois son histoire aux membres du conseil, c'est pour ne pas oublier et garder en son cœur leur mémoire vivante. La conseillère Mary Deros est fière qu'aujourd'hui l'histoire du génocide arménien soit enseignée dans les écoles secondaires du Québec. Elle souhaite, entre autres, que la communauté mondiale reconnaisse le premier génocide de l'histoire humaine nous permettant ainsi de tourner la page sur cette funeste période.

Enfin, en l'honneur de sa famille et de la communauté arménienne dans le monde, Mme Deros se souvient des malheureux événements du 24 avril 1915 et pleure la perte de toutes ces vies innocentes.

La présidente du conseil la remercie et confirme l'ajout des noms de Mme Vana Nazarian, de M. Dimitrios (Jim) Beis et de Mme Mary Deros à titre d'appuyeur-es à cette Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

À 15 h 20, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

À 15 h 20,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0338

Exercer la deuxième option de prolongation de 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2024 et autoriser une dépense additionnelle de 213 045,75 \$, taxes incluses, pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Service d'entretien Alphanet inc. (CG20 0302) majorant ainsi le montant total de la dépense de 793 983,10 \$ à 1 007 028,85 \$ taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} juillet 2024 et autoriser une dépense additionnelle de 177 538,12 \$, taxes incluses, pour l'entretien sanitaire et le grand ménage de divers bâtiments du Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Services d'entretien Alphanet inc. (CG20 0302) majorant ainsi le montant total du contrat de 793 983,10 \$ à 971 521,22 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 35 507,63 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Services d'entretien Alphanet inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247157002
80.01 (20.01)

CM24 0339

Conclure une entente-cadre avec Bureau Veritas Canada (2019) inc. pour la fourniture sur demande de services d'analyse en laboratoire, pour une durée de 22 mois, incluant une option de prolongation - Montant estimé de l'entente-cadre : 860 811,08 \$, taxes incluses (entente-cadre : 782 555,53 \$ + variation des quantités : 78 255,55 \$) - Appel d'offres public 23-20289 - (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 22 mois, par laquelle Bureau Veritas Canada (2019) inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services d'analyse en laboratoire, principalement destinées à la réalisation de tests bactériologiques sur différents types d'échantillons provenant de diverses matrices ainsi que pour la rédaction de rapports, pour une somme maximale de 782 555,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20289;
- 2- d'autoriser une dépense de 78 255,55 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bureau Veritas Canada (2019) inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1246987001
80.01 (20.02)

CM24 0340

Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc., pour la fourniture et l'aménagement d'un fourgon pour l'activité « labo-informatique » - Dépense totale de 233 940,55 \$, taxes incluses (contrat : 194 950,46 \$ + contingences : 38 990,09 \$) - Appel d'offres public 23-20230 (1 soum. conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, Jacques Olivier Ford inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'aménagement d'un fourgon pour l'activité « labo-informatique », aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 194 950,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20230;
- 2- d'autoriser une dépense de 38 990,09 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247567005
80.01 (20.03)

CM24 0341

Conclure une entente-cadre avec Garage Deguire inc. pour des services d'entretien et de réparation du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Service de gendarmerie, secteur ouest pour une durée de 12 mois, avec une option de prolongation, pour une période de douze (12) mois. (Montant estimé de l'entente : 208 426,63 \$, taxes incluses (entente : 173 688,86 \$ + contingences : 34 737,77 \$)) - Appel d'offres public 24-20343 (1 soum. conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 12 mois par laquelle Garage Deguire inc., seul soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services d'entretien et de réparation du parc de véhicules du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), Service de gendarmerie, secteur ouest, pour une somme maximale de 173 688,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20343;
- 2- d'autoriser une dépense de 34 737,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247567006
80.01 (20.04)

CM24 0342

Approuver la deuxième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue à la Société de transport de Montréal (STM), pour une période additionnelle de cinq ans à compter du 1^{er} juillet 2024, des espaces dans la station d'épuration Jean-R. Marcotte, située au 12011, boulevard Maurice-Duplessis à Montréal, pour y maintenir et y opérer des équipements de radiocommunication, moyennant une recette totale de 213 148,23 \$, non taxable

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de deuxième convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue à la Société de transport de Montréal, pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} juillet 2024, des espaces dans la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, située au 12 011, boulevard Maurice-Duplessis, pour ses besoins de radiocommunication, moyennant un loyer total de 213 148,23 \$, non taxable, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;

2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1246025004
80.01 (20.05)

À 15 h 21,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0343

Accorder un soutien financier de 57 774,39 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin de coordonner et mettre en place la Patrouille bleue 2024 / Approuver le projet de convention de contribution financière à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 57 774,39 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la Patrouille bleue pour la saison 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1245440001
80.01 (20.06)

CM24 0344

Autoriser une dépense additionnelle de 463 194,62 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal dans le cadre des contrats accordés à Opsis gestion d'infrastructures inc. et Baulne inc. (CG22 0556), majorant ainsi le montant total initial du contrat de 5 095 140,80 \$ à 5 558 335,42 \$ taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 463 194,62 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal dans le cadre des contrats accordés à Opsis gestion d'infrastructures inc. et Baulne inc. (CG22 0556), majorant ainsi le montant total initial du contrat de 5 095 140,80 \$ à 5 558 335,42 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1247157004
80.01 (20.07)

CM24 0345

Approuver l'entente entre le ministre de la Sécurité publique et la Ville de Montréal pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe multisectorielle dédiée aux armes à feu (EMAF) pour 2023-2026, et ce rétroactivement à compter du 1^{er} avril 2023 / Autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 4 500 000 \$ / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2024 de 2 625 000 \$ ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser le Directeur du SPVM de signer l'entente

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver l'entente entre le ministre de la Sécurité publique (MSP) et la Ville de Montréal pour la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Équipe multisectorielle dédiée aux armes à feu (EMAF) pour 2023-2026, et ce, rétroactivement au 1^{er} avril 2023;
- 2- d'autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 4 500 000 \$;
- 3- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2024 de 2 625 000 \$ ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes;

- 4- d'autoriser le maintien de l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé civil de trois postes (un agent de recherche, un préposé au soutien administratif et un préposé aux renseignements policiers) et d'autoriser la création de six postes temporaires civils (trois agents de recherches et trois préposés aux renseignements policiers), pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2026;
- 5- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente pour et au nom de la Ville.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1244336001
80.01 (20.08)

CM24 0346

Accorder une contribution financière non récurrente de 750 000 \$ à la Société des marchés publics de Montréal pour la réalisation d'activités structurantes pour la période du 30 avril 2024 au 31 mars 2027 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 750 000 \$ à la Société des marchés publics de Montréal, pour une période allant de 2024 à 2027, pour la réalisation d'activités structurantes pour le secteur bioalimentaire montréalais;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1247956001
80.01 (20.09)

CM24 0347

Approuver l'avenant à la convention avec le ministère de l'économie, de l'innovation et de l'énergie, qui accorde à la Ville de Montréal une aide financière pour une somme maximale de 100 000 000 \$, pour la réalisation du projet Décontamination et revalorisation de terrains stratégiques à des fins de développement économique (CG19 0178), afin d'ajuster la durée du projet ainsi que la zone géographique sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver l'avenant à la convention avec le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, qui accorde à la Ville de Montréal une aide financière pour une somme maximale de 100 000 000 \$, pour la réalisation du projet Décontamination et revalorisation de terrains stratégiques à des fins de développement économique (CG19 0178), afin d'ajuster la durée du projet ainsi que la zone géographique sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Aref Salem
M. Giovanni Rapanà

de procéder à un vote enregistré sur le point 80.01 (20.10).

La présidente du conseil demande au greffier de procéder à l'appel des voix.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Dorais, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pauté, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy, Blanchet, Deschamps, Palestini, Sasseville et Sauvé (37)

Votent contre: Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Langevin, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Hurley, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Miranda et Hénault (21)

Résultat: En faveur : 37
Contre : 21

La présidente du conseil déclare le point 80.01 (20.10) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

À 15 h 56,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0348

Approuver la quatrième convention de modification du bail par laquelle la Ville loue de Jean-Louis St-Onge et Mathieu St-Onge, pour une période additionnelle de 10 ans, soit du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2034, un local situé au 920, rue Bélanger, à Montréal, d'une superficie de 7438 pieds carrés, utilisé à des fins de poste de quartier 35 pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour un loyer total de 2 171 312,30 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la quatrième convention de modification de bail par laquelle la Ville loue de Jean-Louis St-Onge et Mathieu St-Onge, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1^{er} octobre 2024, un espace locatif situé au 920, rue Bélanger, d'une superficie de 7 438 pieds carrés, pour le poste de quartier 35 du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), moyennant un loyer total de 2 171 312,30 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1248042001
80.01 (20.11)

CM24 0349

Autoriser une dépense additionnelle de 154 164,57 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Baulne inc. (CG22 0608), majorant ainsi le montant total initial du contrat de 1 695 810,31 \$ à 1 849 974,88 \$ taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 154 164,57 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal dans le cadre du contrat accordé à Baulne inc. (CG22 0608), majorant ainsi le montant total initial du contrat de 1 695 810,31 \$ à 1 849 974,88 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1247157005
80.01 (20.12)

CM24 0350

Autoriser une dépense additionnelle de 138 009,10 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles du Service de Police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre du contrat accordé à Opsis gestion d'infrastructures inc. (CG22 0459), majorant ainsi le montant total initial du contrat de 1 518 100,06 \$ à 1 656 109,16 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 138 009,10 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre du contrat accordé à Opsis gestion d'infrastructures inc. (CG22 0459), majorant ainsi le montant total initial du contrat de 1 518 100,06 \$ à 1 656 109,16 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1247157003
80.01 (20.13)

CM24 0351

Accorder un contrat de gré à gré à Coencorp Consultant Corp. (fournisseur exclusif), pour la mise à jour du système de gestion du carburant du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), incluant l'acquisition de composantes matérielles spécialisées pour une somme maximale de 123 855,67 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Coencorp Consultant Corporation (fournisseur exclusif) pour la mise à jour du système de gestion du carburant du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), incluant l'acquisition de composantes matérielles spécialisées, pour une somme maximale de 123 855,67 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la direction Gestion du territoire, du Service des technologies de l'information, à signer tous les documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245035001
80.01 (20.14)

CM24 0352

Accorder un soutien financier non récurrent de 2 790 000 \$, pour une période allant de 2024 à 2026, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (Tourisme Montréal) afin de promouvoir Montréal aux Montréalais et déployer des stratégies d'accueil touristique axées sur l'expérience du visiteur / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 2 790 000 \$, pour une période allant de 2024 à 2026, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc. (Tourisme Montréal) afin de promouvoir Montréal aux Montréalais et déployer des stratégies d'accueil touristique axées sur l'expérience du visiteur;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1243715001
80.01 (20.15)

À 16 h 06,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0353

Accorder un soutien financier non récurrent de 58 850 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la 20^e édition de la Patrouille verte, pour la période du 27 mai au 18 août 2024, dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'eau et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 58 850 \$ au Regroupement des éco-quartiers afin d'organiser la 20^e édition de la Patrouille verte pour la période du 27 mai au 18 août 2024 dans le cadre d'un financement provenant du Service de l'environnement, du Service de l'eau et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249089002
80.01 (20.16)

CM24 0354

Accorder un contrat de services professionnels à Avizo Experts-Conseils inc. pour l'étude des milieux physique et biologique pour la réhabilitation des berges du secteur de la Péninsule du parc-nature du Bois-de-Liesse - Dépense totale de 127 514,17 \$, taxes incluses (contrat : 110 881,89 \$ + contingences : 16 632,28 \$) - Appel d'offres sur invitation AO 24-20320 (1 seul soum. conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Avizo Experts-Conseils inc., celui-ci ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour l'étude des milieux physique et biologique pour la réhabilitation des berges du secteur de la Péninsule du parc-nature du Bois-de-Liesse, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 110 881,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 24-20320;
- 2- d'autoriser une dépense de 16 632,28 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1245496001
80.01 (20.17)

CM24 0355

Accorder un contrat à Électricité Grimard inc., pour la mise à niveau de l'appareillage de commutation 25 kV au poste d'aiguillage à la centrale d'énergie de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte - Dépense totale de 2 372 803,84 \$, taxes incluses (contrat : 2 063 307,69 \$ + contingences : 309 496,15 \$) - Appel d'offres public SP23033-183326-C (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Électricité Grimard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de la mise à niveau de l'appareillage de commutation 25 kV au poste d'aiguillage à la centrale d'énergie de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 063 307,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP23033-183326-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 309 496,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement d'Électricité Grimard inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1246583001
80.01 (20.18)

CM24 0356

Accorder un contrat de gré à gré à ESIT Canada Services aux Entreprises Cie pour la fourniture d'une nouvelle version de l'interface du Système de Gestion des Interventions (SGI) ARTÉMIS-VIPER du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), afin qu'il soit compatible avec le nouveau Système de traitement des appels conforme aux normes 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1 PG), pour une somme maximale de 116 757,11 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat d'achat de gré à gré à ESIT Canada Services aux Entreprises Cie pour la fourniture d'une nouvelle version de l'interface du Système de Gestion des Interventions (SGI) ARTÉMIS-VIPER du Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), afin qu'il soit compatible avec le nouveau Système de traitement des appels conforme aux normes 9-1-1 de prochaine génération, pour la somme maximale de 116 757,11 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction sécurité publique et justice, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1242881001
80.01 (20.19)

CM24 0357

Conclure trois ententes-cadres avec Wolseley Canada inc. pour l'acquisition de pièces de plomberie pour la Ville de Montréal, pour une durée de 36 mois, incluant deux options de prolongation - Montant estimé des ententes-cadres : lot 1 : 685 117,63 \$, taxes incluses, lot 2 : 1 139 654,62 \$, taxes incluses, lot 3 : 278 325,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20285 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure des ententes-cadres avec Wolseley Canada inc., seul soumissionnaire pour chacun des lots, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, d'une durée approximative de 36 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des pièces de plomberie, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20285 :

Firmes	Lots	Montant (taxes incluses)
Wolseley Canada inc.	1	595 754,46 \$
Wolseley Canada inc.	2	991 004,02 \$
Wolseley Canada inc.	3	242 022,38 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 89 363,17 \$, taxes incluses, pour le lot 1, de 148 650,60 \$, taxes incluses, pour le lot 2 et de 36 303,36 \$, taxes incluses, pour le lot 3, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement Wolseley Canada inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1249901003
80.01 (20.20)

À 16 h 07,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0358

Conclure une entente-cadre avec Pronex excavation inc. d'une durée de trois ans pour l'exécution des travaux d'entretien du réseau de captage du biogaz et rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 460 231,92 \$, taxes incluses (contrat : 1 269 766,92 \$ + contingences : 190 465 \$) - Appel d'offres public 515701 SEAO 1797448 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Pronex excavation inc., seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour la réfection du réseau de captage du biogaz au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 269 766,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 515701;

- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 190 465 \$, taxes incluses, à titre du budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Pronex excavation inc. à la fin de leur contrat;
- 4- d'imputer cette dépense de consommation à même les budgets du Service de l'environnement et du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports (SGPMRS), et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1247159001
80.01 (20.21)

CM24 0359

Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, de portables, de serveurs et de tablettes électroniques et accessoires, pour la période du 18 avril 2024 au 31 mars 2026, pour un montant maximal de 15 000 000 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture de micro-ordinateurs de table, portables, serveurs et tablettes électroniques et accessoires, pour la période du 18 avril 2024 au 31 mars 2026, pour un montant maximal de 15 000 000 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249563003
80.01 (20.22)

CM24 0360

Exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre pour deux périodes additionnelles d'un an chacune pour la fourniture de 220 stations de recharge avec accessoires d'installation pour les véhicules électriques dans le cadre du contrat accordé à Lumen, division de Sonepar Canada inc. (CG22 0233), sans dépense supplémentaire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre pour deux périodes additionnelles d'un an chacune pour la fourniture de 220 stations de recharge avec accessoires d'installation pour les véhicules électriques dans le cadre du contrat accordé à Lumen, division de Sonepar Canada inc. (CG22 0233), sans dépense supplémentaire.

Adopté à l'unanimité.

1245430002
80.01 (20.23)

CM24 0361

Approuver une entente avec la Société de transport de Montréal (STM) portant sur la conception des travaux dans le cadre du projet de réfection de la membrane de la station Berri-UQAM (phase 2) et de certains travaux de réaménagement du domaine public dans l'arrondissement de Ville-Marie

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet d'entente avec la Société de transport de Montréal (STM) portant sur la conception des travaux dans le cadre du projet de réfection de la membrane de la station Berri-UQAM (phase 2) et de certains travaux de réaménagement du domaine public dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

1244520001
80.01 (20.24)

CM24 0362

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Les développements Meilleurs 2018 inc., un terrain vacant, connu et désigné comme étant le lot 6 191 168 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 561,8 mètres carrés, situé du côté ouest de la rue Sauvé Ouest et au nord de la voie ferrée du Canadian Pacifique et des lignes électriques de haute tension d'Hydro-Québec, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux fins de logements sociaux et communautaires, pour la somme de 924 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant / Accorder mainlevée pure et simple de l'hypothèque créée en faveur de la Ville afin de garantir les engagements relatifs au terrain social

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville acquiert de Les développements Meilleurs 2018 inc., aux fins de construction de logements sociaux et communautaires, un terrain vacant constitué du lot 6 191 168 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 2 561,8 mètres carrés, situé du côté ouest de la rue Sauvé Ouest et au nord de la voie ferrée du Canadian Pacifique et des lignes électriques de haute tension d'Hydro-Québec, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour un montant de 924 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte;
- 2- d'accorder, aux termes de l'acte de vente, la mainlevée pure et simple de l'hypothèque en faveur de la Ville publiée le 11 septembre 2017, au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 23 359 596;
- 3- d'autoriser la signature de la convention de services professionnels entre le vendeur et le notaire fiduciaire, établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1198290009
80.01 (20.25)

À 16 h 12,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0363

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Stantec experts-conseils ltée (lot 1) pour des services professionnels et techniques en biologie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports se terminant, au plus tard, le 18 avril 2026 avec une possibilité de prolongation de 12 mois, jusqu'au 18 avril 2027 - Dépense totale de 2 468 438,52 \$, taxes incluses (contrat 2 146 468,28 \$ + contingences 321 970,24 \$) - Appel d'offres public 23-20252 (2 soum)

Le conseiller Alan DeSousa déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre avec Stantec experts-conseils ltée, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, se terminant au plus tard le 18 avril 2026, avec une possibilité de prolongation de 12 mois jusqu'au 18 avril 2027, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels et techniques en biologie pour divers projets du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, pour la somme maximale de 2 146 468,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20252;
- 3- d'autoriser une dépense de 321 970,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Stantec experts-conseils ltée;
- 5- d'imputer les dépenses à même les budgets des divers projets, programmes ou requérants, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1248163001
80.01 (20.26)

CM24 0364

Abroger la résolution CG23 0708 / Accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour l'entretien et l'acquisition des logiciels d'infrastructure virtuelle du manufacturier VMware de Broadcom, pour la période du 16 janvier 2024 au 30 novembre 2027, pour une somme maximale de 8 414 409,73 \$, taxes incluses / Autoriser pour l'exercice 2024 l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts - d'agglomération pour un montant maximal de 387 800 \$ / Autoriser dès 2025 des ajustements aux bases budgétaire récurrents au Service de l'eau pour un montant annuel de 387 800 \$ et au Service des technologies de l'information un montant annuel 1 161 800 \$ pour couvrir les frais d'entretien et d'acquisition des logiciels d'infrastructure virtuelle du VMware de Broadcom

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'abroger la résolution CG23 0708;
- 2- d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada par l'entremise de son entente avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour l'entretien et l'acquisition des logiciels d'infrastructure virtuelle du manufacturier VMware de Broadcom, pour la période du 16 janvier 2024 au 30 novembre 2027, pour une somme maximale de 8 414 409,73 \$, taxes incluses;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'autoriser pour l'exercice 2024 l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts - d'agglomération pour un montant maximal de 387 800 \$;
- 5- d'autoriser dès 2025 un ajustement à la base budgétaire du Service de l'eau pour un montant annuel de 387 800 \$ pour couvrir les frais d'entretien et d'acquisition des logiciels d'infrastructure virtuelle du VMware de Broadcom;
- 6- d'autoriser dès 2025 un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information pour un montant annuel de 1 161 800 \$ pour couvrir les frais d'entretien et d'acquisition des logiciels d'infrastructure virtuelle du VMware de Broadcom;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Michel Bissonnet
Mme Christine Black
Mme Catherine Clément-Talbot
M. Josué Corvil
Mme Mary Deros
M. Laurent Desbois
M. Alan DeSousa
Mme Angela Gentile
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Doug Hurley
M. Benoit Langevin
M. Sonny Moroz
Mme Vana Nazarian
M. Dominic Perri
M. Giovanni Rapanà
Mme Chantal Rossi
M. Aref Salem
M. Abdelhaq Sari

CM24 0365

Accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Montréal Métropole en santé pour la réalisation des plans d'action de Montréal, physiquement active et Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, dans le cadre du Fonds régions et ruralité / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 15 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 150 000 \$ à Montréal Métropole en santé pour la réalisation des plans d'actions de Montréal, physiquement active et Conseil du système alimentaire montréalais afin de créer des environnements favorables aux saines habitudes de vie pour tous les Montréalais, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, dans le cadre du Fonds régions et ruralité;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249622002
80.01 (20.28)

CM24 0366

Accorder un soutien financier non récurrent de 270 000 \$ à l'École des entrepreneurs du Québec afin de réaliser les éditions 2024, 2025 et 2026 du Défi OSEntreprendre / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier non-récurrent de 270 000 \$ à École des entrepreneurs du Québec dans le cadre de la réalisation du Défi OSEntreprendre éditions 2024, 2025 et 2026;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248379002
80.01 (20.29)

CM24 0367

Accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 100 000 \$ à C2.MTL pour l'organisation de l'édition 2024 de son événement annuel / Conclure un contrat avec C2.MTL pour somme de 172 566 \$, taxes incluses, visant la location d'espace privatisé pour rencontres d'affaires, et l'achat de 75 accréditations / Autoriser le Service de développement économique à mettre 60 accréditations à disposition d'OBNL / Approuver un projet de convention de contribution financière et une convention de service à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ à C2.MTL pour l'année 2024 afin de soutenir la tenue de l'édition 2024 de son événement annuel qui se tiendra du 21 au 23 mai 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier pour une période d'un an, se terminant le 30 novembre 2024;
- 3- d'accorder un contrat de services professionnels à C2.MTL pour une somme maximale de 172 566 \$, taxes incluses, pour l'année 2024 visant la location d'un espace dédié à des activités de maillage et visant l'achat de 75 accréditations;
- 4- d'autoriser le Service du développement économique à mettre 60 accréditations à la disposition d'organismes à but non lucratif (OBNL);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1248973002
80.01 (20.30)

À 16 h 22,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0368

Autoriser une dépense additionnelle de 84 369,71 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour l'acquisition et l'installation de mobiliers pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot A », contrat accordé à Artopex inc., dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (CG23 0194), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 024 873,05 \$ à 2 109 242,76 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 84 369,71 \$, taxes incluses, à titre de contingences, pour l'acquisition et l'installation de mobiliers pour les aires de bureaux lot L1202 « Lot A », dans le cadre du contrat accordé à Artopex inc. (CG23 0194) pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 024 873,05 \$ à 2 109 242,76 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1249057003
80.01 (20.31)

CM24 0369

Autoriser une dépense maximale de 260 878,85 \$, taxes incluses, pour le projet de travaux d'amélioration locative et d'aménagement afin de relocaliser le Service de la concertation des arrondissements à l'édifice de Chaussegros-de-Léry, en vertu du bail (CG08 0547)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 260 878,85 \$, taxes incluses, pour le projet de travaux d'amélioration locative et d'aménagement afin de relocaliser le Service de la concertation des arrondissements à l'édifice de Chaussegros-de-Léry, en vertu du bail (CG08 0547) ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1240684001
80.01 (20.32)

CM24 0370

Exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 253 891,96 \$, taxes incluses pour la fourniture, sur demande, de manteaux et de salopettes d'hiver, dans le cadre du contrat accordé à Équipement de Sécurité Universel inc. (CE22 1313), majorant ainsi le montant total estimé du contrat de 460 884,19 \$ à 714 776,15 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 253 891,96 \$, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de manteaux et de salopettes d'hiver dans le cadre du contrat accordé à Équipement de Sécurité Universel inc. (CE22 1313), majorant ainsi le montant total du contrat de 460 884,19 \$ à 714 776,15 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 33 116,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1249106001
80.01 (20.33)

CM24 0371

Accorder un contrat de services professionnels à Optimum Consultants pour le développement et l'administration de tests d'aptitudes physiques pour l'évaluation des candidates et des candidats du processus de recrutement des emplois manuels de la Ville de Montréal, pour une durée de cinq ans, avec deux options de renouvellement d'un an, soit du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2029 - Dépense totale maximale de 1 341 758,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 23-20310 (2 soum)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Optimum Consultant, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de cinq ans avec deux options de renouvellement d'un an, le contrat pour le développement et l'administration de tests d'aptitudes physiques pour l'évaluation des candidates et candidats du processus de recrutement des emplois manuels de la Ville de Montréal à compter du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2029, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 341 758,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20310;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1244716001
80.01 (20.34)

CM24 0372

Approuver la réception d'une somme de 11 M\$ confiée à la Ville de Montréal par la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire dans une perspective de transition entre les ententes administratives sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances, pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 / Approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe / Autoriser un budget additionnel de 11 M\$ équivalent pour les revenus et les dépenses au Service de la diversité et de l'inclusion sociale

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la réception d'une somme de 11 M\$ confiée à la Ville de Montréal par la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire dans une perspective de transition entre les ententes administratives sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025;
- 2- d'approuver la proposition de répartition budgétaire de cette enveloppe;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de 11 M\$ équivalent pour les revenus et les dépenses et autoriser le Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) à affecter ce montant pour la réalisation de ladite entente, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1248444001
80.01 (20.35)

CM24 0373

Adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent, conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent (485 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1249641001
80.01 (30.01)

À 16 h 49,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0374

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 32 380 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilisé

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 380 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilier », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1247862001
80.01 (42.01)

CM24 0375

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 46 189 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du secteur du mont Boullé du parc Jean-Drapeau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 189 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du secteur du Mont Boullé du parc Jean-Drapeau », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1247862002
80.01 (42.02)

CM24 0376

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 10 498 000 \$ pour la réfection de l'enveloppe extérieure de la Biosphère

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 498 000 \$ pour la réfection de l'enveloppe extérieure de la Biosphère », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1247862003
80.01 (42.03)

CM24 0377

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 7 181 000 \$ afin de financer les travaux de restauration du pavillon Hélène-de-Champlain du parc Jean-Drapeau

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 181 000 \$ afin de financer les travaux de restauration du pavillon Hélène-de-Champlain du parc Jean-Drapeau » sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1247862004
80.01 (42.04)

CM24 0378

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 146 732 000 \$ afin de financer des travaux de protection des immeubles municipaux

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 146 732 000 \$ afin de financer des travaux de protection des immeubles municipaux », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1229799002
80.01 (42.05)

À 17 h 03,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.06) à 80.01 (42.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0379

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public du Vieux-Montréal réalisés dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2024-2027

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public du Vieux-Montréal réalisés dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2024-2027 », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1237430001
80.01 (42.06)

CM24 0380

Adoption - Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation du site de la ferme écologique et des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur Cap-Saint-Jacques ainsi que des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation du site de la ferme écologique et des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur Cap-Saint-Jacques ainsi que des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche ».

Adopté à l'unanimité.

1244352001
80.01 (42.07)

CM24 0381

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacles alternatives (RCG 22-021)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la subvention relative à la réduction des nuisances liées au bruit généré par les salles de spectacles alternatives (RCG 22-021) ».

Adopté à l'unanimité.

1248080001
80.01 (42.08)

CM24 0382

Adoption - Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest (RCG 20-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 45 779 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 13 000 000 \$ afin de financer les travaux de d'aménagement et l'acquisition d'immeubles dans les limites du Grand parc de l'Ouest (RCG 20-006) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 45 779 000 \$ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

1247900001
80.01 (42.09)

CM24 0383

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide financière pour les projets de changement d'échelle des entreprises d'économie sociale

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière pour les projets de changement d'échelle des entreprises d'économie sociale »;
- 2- de réserver une somme de 800 000 \$ pour sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

1247896001
80.01 (42.10)

CM24 0384

Nomination au conseil d'administration de PME MTL-Ouest-de-l'Île

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer M. Doug Hurley, maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, à titre de représentant de l'arrondissement au conseil d'administration de PME MTL Ouest-de-l'Île.

Adopté à l'unanimité.

1249452008
80.01 (51.01)

CM24 0385

Reconduire le mandat de Mme Sylvie Crispo et de M. M'Baye Diagne à titre de membres du conseil d'administration du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) pour une période de trois ans

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 18 avril 2024 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de recommander au conseil d'agglomération :

de reconduire les mandats de Mme Sylvie Crispo et de M. M'Baye Diagne à titre de membres du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), pour une période de trois ans chacun.

Adopté à l'unanimité.

1246705001
80.01 (51.02)

À 17 h 10,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0386

Accorder un contrat à Bernier & Crépeau (1988) inc., pour la fourniture et l'aménagement de deux fourgons utilitaires allongés, toit surélevé pour l'équipe métier en analyse du réseau et soutien aux opérations (ARSO) du réseau d'aqueduc - Dépense totale de 517 365,42 \$, taxes incluses (contrat : 431 137,85 \$ + contingences : 86 227,57 \$) - Appel d'offres public 23-20093 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mars 2024 par sa résolution CE24 0419;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Bernier & Crépeau (1988) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'aménagement de deux fourgons utilitaires allongés, toit surélevé pour métier ARSO-Aqueduc, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 431 137,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20093;

- 2- d'autoriser une dépense de 86 227,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1247567002

CM24 0387

Exercer l'option de renouvellement de contrat pour une période additionnelle d'un an et autoriser une dépense additionnelle de 65 949,66 \$, taxes incluses, pour l'impression et la distribution porte-à-porte des avis de dépistage du plomb dans le cadre du contrat accordé à Prestige Média inc. (DB239883002) majorant ainsi le montant total du contrat de 65 949,66 \$ à 131 899,32 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mars 2024 par sa résolution CE24 0423;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation pour une période d'un an et d'autoriser une dépense additionnelle de 65 949,66 \$, taxes incluses, pour l'impression et la distribution porte-à-porte des avis de dépistage du plomb dans le cadre du contrat accordé à Prestige Média inc. (DB239883002), majorant ainsi le montant total de 65 949,66 \$ à 131 899,32 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1249883002

CM24 0388

Exercer l'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 932 745,67 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison sur demande de terre, sable et compost dans le cadre des contrats accordés à Matériaux Paysagers Savaria ltée (CM21 0427), majorant ainsi le montant total estimé des contrats de 2 798 237,04 \$ à 3 730 982,71 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mars 2024 par sa résolution CE24 0426;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser des dépenses additionnelles, pour la fourniture et la livraison sur demande de terre, sable et compost dans le cadre des contrats accordés pour les lots 1,2,3 et 4 à Matériaux Paysagers Savaria ltée (CM21 0417);

Firme	Lot	Montant (taxes incluses)	Montant additionnel (taxes incluses)	Majoration (taxes incluses)
Matériaux Paysagers Savaria ltée	Lot 1	2 447 294,91 \$	815 764,97 \$	3 263 059,88 \$
Matériaux Paysagers Savaria ltée	Lot 2	107 987,74 \$	35 995,91 \$	143 983,65 \$

Matériaux Paysagers Savaria Itée	Lot 3	142 926,14 \$	47 642,04 \$	190 568,18 \$
Matériaux Paysagers Savaria Itée	Lot 4	100 028,25 \$	33 342,75 \$	133 371 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1244983001

CM24 0389

Exercer l'option de prolongation de contrat et autoriser une dépense additionnelle de 1 187 170,82 \$, taxes incluses, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac dans le cadre de cinq contrats (lots 2, 3, 4, 5 et 6) accordés à la firme UBA inc. (CM23 0533), majorant ainsi le montant total estimé des contrats de 1 580 475,25 \$ à 2 767 646,07 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mars 2024 par sa résolution CE24 0427;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser des dépenses additionnelles, pour la fourniture et la livraison d'hypochlorite de sodium 12 % en vrac dans le cadre des contrats pour les lots 2,3,4,5 et 6 accordés à UBA inc. (CM23 0533);

Firme	Lot	Montant (taxes incluses)	Montant additionnel (taxes incluses)	Majoration (taxes incluses)
UBA inc.	Lot 2	115 149,99 \$	103 704,08 \$	218 854,07 \$
UBA inc.	Lot 3	398 264,20 \$	358 676,74 \$	756 940,94 \$
UBA inc.	Lot 4	173 566,26 \$	156 313,78 \$	329 880,04 \$
UBA inc.	Lot 5	420 077,26 \$	378 321,58 \$	798 398,84 \$
UBA inc.	Lot 6	267 268,59 \$	190 154,64 \$	457 423,23 \$

- 2- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements ou des services, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1244983002

CM24 0390

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc. pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP), dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 4 770 980,12 \$, taxes incluses (contrat : 4 137 254,65 \$ + contingences : 413 725,47 \$, incidences : 220 000 \$) - Appel d'offres public 510103 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mars 2024 par sa résolution CE24 0429;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 137 254,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 510103;
- 2- d'autoriser une dépense de 413 725,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 220 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1247231004

À 17 h 18,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0391

Approuver un acte d'échange de terrains aux fins de déplacer une ruelle, par lequel la Ville s'engage à céder à 9387-4899 Québec inc. un terrain de 237 mètres carrés, en échange d'une cession à la Ville d'un terrain ayant la même superficie, le tout sans soulte de part et d'autre / Fermer et retirer du domaine public le terrain de la Ville portant le numéro de lot 1 341 293 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et verser dans le domaine public le terrain portant le numéro de lot 6 438 543 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal / Autoriser une dépense de 110 722,50 \$ pour assumer les coûts des taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mars 2024 par sa résolution CE24 0431;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver un acte d'échange de terrains par lequel la Ville de Montréal cède à 9387-4899 Québec inc. le lot 1 341 293 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 237 mètres carrés, et 9387-4899 Québec inc. cède à la Ville le lot 6 438 543 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant la même superficie, pour fins de ruelle, le tout sans soulte;
- 2- de fermer et retirer du domaine public le terrain Ville portant le numéro de lot 1 341 293 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1219245003

CM24 0392

Ratifier un contrat de gré à gré accordé à Hydro-Québec pour la réalisation d'une nouvelle installation électrique dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone située au 1080, avenue Dollard dans l'arrondissement de LaSalle - Dépense totale de 214 649,19 \$, taxes incluses (contrat : 178 280,06 \$ + contingences : 36 369,13 \$) - Fournisseur unique

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024 par sa résolution CE24 0483;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de ratifier un contrat de gré à gré accordé à Hydro-Québec, fournisseur unique, pour la réalisation d'une nouvelle installation électrique dans le cadre du projet de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque L'Octogone, située au 1080, avenue Dollard dans l'arrondissement de LaSalle, pour une somme maximale de 178 280,06 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 36 369,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1248946001

CM24 0393

Accorder un contrat à Pavages Métropolitain inc., pour des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, (PCPR et PRCPR 2024) - Dépense totale de 9 964 058,86 \$, taxes incluses (contrat : 8 742 681,21 \$ + contingences : 874 268,12 \$ + incidences : 347 109,53 \$) - Appel d'offres public 509804 (6 soum)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024 par sa résolution CE24 0484;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Pavages Métropolitain inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements d'Anjou, de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, (PCPR et PRCPR 2024) aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 8 742 681,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 509804;
- 2- d'autoriser une dépense de 874 268,12 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 347 109,53 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Pavages Métropolitain inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1247231001

CM24 0394

Accorder un contrat au regroupement composé de Cardin Julien inc., Ponton Guillot inc. et Projet Paysage inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation du projet de la nouvelle piscine Baldwin dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour une période de cinq ans, avec deux options de prolongation de 12 mois - Dépense totale de 1 462 296,69 \$, taxes incluses (contrat : 1 044 497,63 \$ + contingences : 208 899,53 \$ + incidences 208 899,53 \$) - Appel d'offres public 24-20279 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024 par sa résolution CE24 0491;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Cardin Julien inc., Ponton Guillot inc. et Projet Paysage inc., regroupement des firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de cinq ans, avec deux options de prolongation de 12 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels pour le projet de la nouvelle piscine Baldwin dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 044 497,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20279;
- 2- d'autoriser une dépense de 208 899,53 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 208 899,53 \$, taxes incluses, à titre de budget pour les incidences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Cardin Julien inc., Ponton Guillot inc. et Projet Paysage inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1246793001

CM24 0395

Accorder un contrat à Eurovia Grands Projets inc., pour des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire, de voirie et d'éclairage dans la rue Boyer, du boulevard Saint-Joseph à l'avenue Laurier dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 4 876 378,43 \$, taxes incluses (contrat : 3 867 466,85 \$ + contingences : 391 041,58 \$ + incidences : 617 870 \$) - Appel d'offres public 512501 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024 par sa résolution CE24 0485;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Eurovia Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaire, de voirie et d'éclairage dans la rue Boyer, du boulevard Saint-Joseph à l'avenue Laurier dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 867 466,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 512501;
- 2- d'autoriser une dépense de 391 041,58 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 617 870 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement d'Eurovia Grands Projets inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1247231015

À 17 h 19,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0396

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux de reconstruction de conduite d'eau secondaire dans l'avenue Trans Island, de l'avenue Bourret à l'avenue Van Horne dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Dépense totale de 2 134 300 \$, taxes incluses (contrat : 1 773 000 \$ + contingences : 177 300 \$ + incidences : 184 000 \$) - Appel d'offres public 513001 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024 par sa résolution CE24 0486;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de reconstruction de conduite d'eau secondaire, dans l'avenue Trans Island, de l'avenue Bourret à l'avenue Van Horne dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 773 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 513001;
- 2- d'autoriser une dépense de 177 300 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 184 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1247231011

CM24 0397

Accorder un contrat à Solmatech inc. pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux et de surveillance environnementale pour les travaux d'aménagement du parc du Bassin-à-Bois, dans le cadre du projet urbain Griffintown - Dépense totale de 718 953,04 \$, taxes incluses (contrat : 625 176,56 \$ + contingences : 93 776,48 \$) - Appel d'offres public 24-20341 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024 par sa résolution CE24 0492;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Solmatech inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux et de surveillance environnementale pour les travaux d'aménagement du parc du Bassin-à-Bois, dans le cadre du projet urbain Griffintown, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 625 176,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20341;
- 2- d'autoriser une dépense de 93 776,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Solmatech inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1248130002

CM24 0398

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc., pour des travaux de voirie (réhabilitation de chaussée) dans l'arrondissement de Saint-Laurent (PCPR/PRCPR 2024) - Dépense totale de 7 620 518,50 \$, taxes incluses (contrat : 6 587 000 \$ + contingences : 658 700 \$ + incidences : 374 818,50 \$) - Appel d'offres public 509805 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024 par sa résolution CE24 0488;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie (réhabilitation de chaussée) dans l'arrondissement de Saint-Laurent (PCPR/PRCPR 2024), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 587 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 509805;
- 2- d'autoriser une dépense de 658 700 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 374 818,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1247231009

CM24 0399

Autoriser une dépense additionnelle de 217 631,11 \$, taxes incluses, pour les travaux de démantèlement partiel et de sécurisation de l'ex-station de pompage Craig dans le cadre du contrat accordé à Maçonnerie Rainville et frères inc. (CM22 0770), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 265 623,99 \$ à 3 483 255,11 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024 par sa résolution CE24 0487;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 217 631,11 \$, taxes incluses, pour les travaux de démantèlement partiel et de sécurisation de l'ex-station de pompage Craig dans le cadre du contrat accordé à Maçonnerie Rainville et frères inc. (CM22 0770), majorant ainsi le montant total du contrat de 3 265 623,99 \$ à 3 483 255,11 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1245965001

CM24 0400

Approuver le projet d'amendement au bail par lequel la Ville loue à Les Solutions médicales Soundbite inc., les locaux de la suite 108 et autres, pour un terme additionnel de sept mois, à compter du 1^{er} juin 2024 jusqu'au 31 décembre 2024, d'une superficie totale de 4 082 pieds carrés, à des fins d'espaces à bureaux et de laboratoires, moyennant un loyer total de 102 175,85 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024 par sa résolution CE24 0496;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

1- d'approuver le projet d'amendement au bail par lequel la Ville loue à Les Solutions médicales Soundbite inc., les locaux de la suite 108 et autres, pour un terme additionnel de sept mois, à compter du 1^{er} juin 2024 jusqu'au 31 décembre 2024, d'une superficie totale de 4 082 pieds carrés, à des fins d'espaces à bureaux et de laboratoires, moyennant un loyer total de 102 175,85 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;

2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1248933002

À 17 h 26,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0401

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Art & culture du Canada inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, le local 261, d'une superficie de 495 pieds carrés, situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 150 844,65 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024 par sa résolution CE24 0495;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Art & culture du Canada inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, le local 261, d'une superficie de 495 pieds carrés, situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 150 844,65 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1236025022

CM24 0402

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Café des arts galerie MAM inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, le local 200, d'une superficie de 1 815 pieds carrés, situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 294 141,91 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024 par sa résolution CE24 0497;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Café des arts galerie MAM inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, le local 200, d'une superficie de 1 815 pieds carrés, situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 294 141,91 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail.
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1236025025

CM24 0403

Accorder un soutien financier de 300 000 \$ à Laboratoire sur l'agriculture urbaine pour la réalisation du projet de la serre Louvain Ouest qui s'inscrit dans le cadre de Montréal en commun, le volet montréalais du Défi des villes intelligentes du Canada / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024 par sa résolution CE24 0500;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 300 000 \$ à Laboratoire sur l'agriculture urbaine, pour le projet de la serre Louvain Ouest qui s'inscrit dans le cadre du programme Montréal en commun financé par le Défi des villes intelligentes du Canada;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de cette contribution financière;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1249473001

CM24 0404

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Investissements 2915 Sainte-Catherine Est Limitée, pour une période de 10 ans à compter du 1^{er} juillet 2025, des locaux dans l'immeuble sis au 2925, rue Sainte-Catherine Est, d'une superficie de 12 422 pieds carrés, à des fins d'entreposage, pour un loyer total de 2 611 364,74 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0534;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue d'Investissements 2915 Sainte-Catherine Est ltée, pour une période de 10 ans à compter du 1^{er} juillet 2025, des locaux dans l'immeuble sis au 2925, rue Sainte-Catherine Est, d'une superficie de 12 422 pieds carrés, à des fins d'entreposage, pour un loyer total 2 611 364,74 \$, incluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- Ajuster la base budgétaire du Service de la stratégie immobilière de la façon suivante : 2025 : 56 730,28 \$, 2026 : 58 686,60 \$, 2027 : 60 691,65 \$, 2028 : 62 747,01 \$, 2029 : 64 853,57 \$, 2030 : 67 012,97 \$, 2031 : 69 226,18 \$, 2032 : 71 494,90 \$, 2033 : 73 820,15 \$ et 2034 : 76 203,72 \$;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1239653008

CM24 0405

Accorder un contrat à Bruneau Électrique inc., pour la réalisation de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse à cinq intersections de la Ville de Montréal - Dépense totale de 3 000 001,18 \$, taxes incluses (contrat : 2 500 000,98 \$ + contingences : 500 000,20 \$) - Appel d'offres public 516101 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0524;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Bruneau Électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution de travaux civils et électriques de signalisation lumineuse, à cinq intersections de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 500 000,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 516101;
- 2- d'autoriser une dépense de 500 000,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bruneau Électrique inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1238848033

À 17 h 27,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 20.21 à 20.25.

À 17 h 31, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 avril 2024
13 h**

**Séance tenue le lundi 15 avril 2024, 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Dominique Ollivier, Mme Martine Musau Muele, Mme Stephanie Valenzuela et Mme Alba Zuniga Ramos

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

En ouverture, la vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 19 h, la vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Marie Turcotte	M. Benoit Dorais	Est-ce que l'Administration est intéressée à récolter des données afin de savoir combien de logements sont accessibles universellement et combien de logements sont adaptables? / Est-ce que l'Administration peut venir en aide à une famille en difficulté?
Robert Edgar	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Aimerait une réponse de la mairesse de Montréal plutôt qu'une réponse par une personne déléguée / Commentaires

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Laurian Ionita	Élu-e responsable (M. Abdelhaq Sari)	Commentaires sur les personnes élues
Yves Marineau	Mme Josefina Blanco Mme Magda Popeanu	À quelle date la réflexion sur la structure de gouvernance en accessibilité universelle sera-t-elle terminée et à quelle date sera-t-elle mise en place? / À ce sujet, comment s'assurer que toutes les unités d'affaires en fassent une priorité et qu'elles intègrent des mesures structurantes?
Shermine Sawalha	Élu-e responsable (M. Robert Beaudry) (Mme Ericka Alneus)	Comment expliquer que les différents services concernés dans une demande de permis d'occupation pour l'organisme Escape ne se coordonnent pas? / Souhaite que des changements puissent avoir lieu afin que la Ville soit plus autonome dans ses politiques de vie nocturne
Stéphanie Labelle	Élu-e responsable Mme Maja Vodanovic Mme Valérie Plante	Souhaite des informations sur le chantier de la rue Grand Trunk / Souhaite une indemnisation DÉPÔT DE PÉTITION
Christopher Charles	M. Robert Beaudry (M. Benoit Dorais)	Aimerait faire une proposition d'habitations multiples et souhaite connaître les personnes responsables
Slimane Baali	Élu-e responsable (M. Benoit Dorais)	Considérant que nous sommes un noyau fondateur de 14 personnes travaillant sur un projet de logement social de coop d'habitation nommé l'Espoir de l'Est, et que le terrain municipal que nous convoitions depuis 2019 a été attribué à un autre organisme et considérant le contexte actuel, que compte faire l'Administration pour réserver les terrains municipaux faisant l'objet d'une mobilisation de la communauté afin que les groupes fondateurs puissent poursuivre leur travail sur le montage financier sans crainte de perdre le terrain? / Dans ce dossier, y a-t-il des directives pour du logement social?
Jean Duval	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	En lien avec le projet de loi 57, qu'est-ce qui sera fait pour stopper ceux et celles en désaccord avec les personnes élues? / Commentaires
Mathieu Grondin	Mme Valérie Plante	En ce qui a trait à la prochaine politique de la vie nocturne, est-ce que l'Administration a entendu les points de vue des arrondissements de Ville-Marie et du Plateau Mont-Royal? / Reformule sa question
Normand Montminy	Élu-e responsable (M. Alain Vaillancourt)	Commentaires sur l'importance de la sécurité routière et expose sa situation à cet égard / Commentaires sur la conduite automobile dangereuse DÉPÔT DE DOCUMENT
Martin Lalonde	Mme Valérie Plante M. Benoit Dorais	En ce qui concerne l'accessibilité universelle, qu'est-ce que l'Administration va mettre de l'avant dans la politique métropolitaine d'habitation et est-ce que la norme CSA/ASC B652 sera mise de l'avant? / Est-ce qu'il y a ou est-ce qu'il y aura des représentations auprès des gouvernements fédéral et provincial, et ce, avec l'organisme Ex aequo?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Francis Lapierre	M. Benoit Dorais	Est-ce que l'Administration va examiner les propositions de l'architecte Michel Lincourt dans son document intitulé « Loger les québécois » et en discuter avec les paliers supérieurs de gouvernement? / Est-ce que l'Administration va mettre en application la solution proposée d'avoir un Bureau de logement citoyen avec la mission d'outiller les groupes souhaitant construire du logement social?
		DÉPÔT DE DOCUMENT
Zahra Sayed Ali	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	Quand seront condamnées les attaques d'Israël en Palestine? / Demande une prise de position dans ce conflit

À 20 h 08, la vice-présidente du conseil fait la lecture de 11 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Sarah Fintz	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Bonjour, la ruelle Bercy Gascon Rouen Ontario est située à quelques mètres de l'école Saint-Anselme, de nombreux automobilistes l'utilisent comme raccourci pour éviter les feux et arrêts, notamment les résidents du 2700 Rouen (gros édifice de condos) dont l'entrée du stationnement souterrain est située sur la rue Bercy, ils sortent directement du stationnement et traverse la ruelle jusqu'à Gascon sans ralentir, même en présence d'enfants. Quelles sont les démarches entreprises par la Ville pour fermer partiellement les ruelles en H près des écoles de Ville-Marie? Merci
Claude Gallichan	M. Benoit Dorais	Bonjour, La loi québécoise sur l'hébergement touristique ne fixe pas de seuil spécifique pour le nombre de nuitées par an pour une résidence principale, ce qui amène de nombreux abus. Cependant, à la Ville de Québec, similairement à la France, l'autorisation d'hébergement collaboratif en résidence principale est limitée à 31 jours consécutifs par an, pour un total de 90 jours. Les municipalités invoquent souvent un manque de ressources pour enquêter sur ces questions et réfèrent parfois les cas à Revenu Québec. Pour simplifier les démarches, l'établissement d'un seuil maximum pour le nombre de nuitées par an pour une résidence principale, appliqué par les plateformes, serait bénéfique. Ainsi, les annonces seraient limitées au seuil déterminé, et les éventuelles démarches légales pour les contrevenants suivraient leurs cours. En l'absence d'un tel seuil au niveau provincial, la Ville de Montréal pourrait-elle envisager d'en établir un pour l'ensemble de ses arrondissements ? Merci.
<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>

Josée Desmeules	M. Pierre Lessard-Blais	<p>Le 10 novembre dernier vous étiez au parc St-Clément dans MHM en compagnie des ministres fédéraux Steven Guilbeault et Soraya Martinez Ferrada pour annoncer une contribution de 8M\$ pour l'acquisition d'espaces verts dans l'arrondissement.</p> <p>Questionner à propos de quels espaces verts il était question, on nous a répondu qu'il s'agissait de l'entièreté de la friche ferroviaire CN Longue-Pointe. Elle ne pouvait être nommée publiquement pour éviter la spéculation.</p> <p>Cette contribution venait à échéance le 31 mars 2024. Aucune annonce concernant l'annonce de la friche n'a eu lieu.</p> <p>Est-il vrai que l'argent a été dépensé pour l'acquisition de d'autres terrains dans ASLP ? Est-ce que l'achat de l'entièreté de la friche est annulé ?</p>
Jean Logan	Mme Sophie Mauzerolle	<p>Ma question comporte deux volets au sujet du réaménagement de la rue Fullum.</p> <p>Premièrement, je voudrais savoir où en est le dernier échéancier pour les travaux de mise à niveau, qui ont été repoussés pour une deuxième fois, afin de faire coïncider les interventions majeures pour résoudre les problèmes d'inondation dans le secteur ?</p> <p>Deuxièmement, serait-il possible, pour la portion au sud de la rue Ontario, de procéder aux interventions similaires à celles qui ont été mises en place au nord l'été dernier, c'est à dire un sens unique nord, une redistribution de l'espace et la sécurisation des pistes cyclables. Ces mesures sont d'ailleurs très appréciées et la rue est depuis beaucoup plus conviviale. La même configuration est fortement attendue au sud, notamment devant l'école primaire Champlain. Est-ce que des travaux à cet effet sont prévus par l'arrondissement à court terme ?</p>
Dorothy Hénaut	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	<p>J'aimerais savoir pourquoi une centaine de joueurs de baseball ont priorité sur les mille propriétaires de chiens qui attendent depuis trop longtemps un parc à chiens digne de ce nom dans le parc Jeanne Mance?</p>
Richard Phaneuf	M. Benoit Dorais	<p>Pour préserver le parc de maisons de chambres à Montréal, plusieurs arrondissements, dont celui du Plateau, imposent une restriction sur les maisons de chambres en vertu de laquelle la vente de maisons de chambres ne peut se faire qu'à un autre organisme de logement sans but lucratif, comme stipulé dans l'article 153.3. Étant donné que les maisons de chambres (article 153.3 règlement d'urbanisme) ne peuvent être vendues sur le marché libre, pensez-vous que l'évaluation des organismes de logement sans but lucratif devrait être sensiblement inférieure à celle du marché libre ? Ou pensez-vous que le règlement qui restreint la vente sur le marché libre n'a pas d'incidence sur l'évaluation basée sur des éléments comparables ? Étant donné que les maisons de chambres (article 153.3) ne peuvent être vendues sur le marché libre, pensez-vous que l'évaluation des organismes de logement sans but lucratif devrait être sensiblement inférieure à celle du marché libre ?</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Ted Lee	Élu-e responsable (Mme Sophie Mauzerolle)	Though the city seems to enjoy zero authority regarding the metropolitan highway it still represents a huge problem for the city and specially for the residents living near by. The noise is unbearable because of the state of the surface having those joints that turns it into a roller coaster causing the heavy trucks to produce very noisy Bangs that even make the houses to shake, that and the fact that more than 22000 heavy vehicles roll 10 meters away from thousands of people's houses, schools and offices every day for the whole 24 hours. And i wonder, its your city, you are collecting huge amount of taxes from us just to be in the middle of a war zone where the air and noise pollution is killing us, re you going to do anything about it or just let out neighborhoods be destroyed and our money be stolen without any accountability?
Benoît Deshayes	Mme Marianne Giguère	Serait-ce possible de connaître les sections de rues sur le Plateau Mont-Royal qui seront affectées cette année par les travaux de changement des entrées d'eau au plomb avec un échéancier (séquence, début et fin des travaux) ?
Michel Gatineau	Mme Valérie Plante (Mme Maja Vodanovic)	Avec les travaux annoncés sur le quai du phare à lachine et avec la grosse machinerie qui gravitera autour de la descente et du stationnement il sera bien difficile de pouvoir laisser les places de stationnements disponibles pour les plaisanciers qui y descendront leurs bateaux. De plus même le fait d'y descendre un bateau risque d'être compromis. Est ce que vous considérez ouvrir la descente de bateau et donner accès au stationnement de l'ancienne marina pour assurer une sécurité et une disponibilité de la descente pour toute les journées de notre été si courte durant le temps des travaux au quai du phare? Merci!
Pierr Demontigny	Élu-e responsable (Mme Nancy Blanchet)	Nous avons une double cloture qui entoure la piscine sur la rue Robert. Cette double cloture est la depuis 4 ans et je ne sais pas pourquoi la ville n'exige pas Hydro Québec d'enfour le filage électrique.
Benoit D'Aoust	M. Benoit Auger (Mme Nancy Blanchet)	Le pavage de la rue Bois-des-Caryers est la responsabilité de la ville. Nous sommes résidants depuis septembre 2021 (phase 5). Notre rue est criblée de nids de poule (au moins 20 d'environ 5-6 po de profond) qui ont été remplis avec peu de succès à quelques reprises. Les fondations de la phase 6 sont maintenant terminées et il serait plus qu'urgent de paver la route. Depuis maintenant 3 ans nous endurons poussières et trous tous plus profonds les uns que les autres sans parler du ramassage de la neige (avec souffleur et camion) qui ne se fait pas puisque la rue n'est pas pavée. Pouvez-vous m'indiquer à quel mois cet été le pavage sera effectué? Merci de votre attention.

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, déclare la Période de questions du public close à 20 h 30. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 30, la vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, suspend les travaux pour une pause.

À 20 h 39, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 20.21 à 20.25.

CM24 0406

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à AECOM Consultants inc. pour la fourniture de services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux pour la réfection des Jardins ouest du Jardin botanique de Montréal - Dépense totale de 5 374 201 \$, taxes incluses (contrat : 4 885 637,27 \$ + contingences : 244 281,86 \$ + incidences : 244 281,86 \$) - Appel d'offres public 23-20250 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0529;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, AECOM Consultants inc., le contrat pour la fourniture de services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux pour la réfection des Jardins ouest du Jardin botanique de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 885 637,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20250;
- 3- d'autoriser une dépense de 244 281,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 244 281,86 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement d'AECOM Consultants inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1248356001

CM24 0407

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Sanexen Services Environnementaux inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Lachine, de LaSalle, du Sud-Ouest et de Verdun - Dépense totale de 10 587 926,65 \$, taxes incluses (contrat : 9 429 933,32 \$ + contingences : 942 993,33 \$ + incidences : 215 000 \$) - Appel d'offres public 509905 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0527;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Lachine, de LaSalle, du Sud-Ouest et de Verdun, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 429 933,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 509905;
- 3- d'autoriser une dépense de 942 993,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 215 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1247231002

CM24 0408

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited, pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie - Dépense totale de 4 753 800 \$, taxes incluses (contrat : 4 118 000 \$ + contingences : 411 800 \$ + incidences : 224 000 \$) - Appel d'offres public 510104 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0528;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 118 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 510104;
- 3- d'autoriser une dépense de 411 800 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 224 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1247231006

CM24 0409

Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc., pour des travaux d'égout (reconstruction et réhabilitation), de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue De Brébeuf, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 6 654 215,37 \$, taxes incluses (contrat : 5 193 000 \$ + contingences : 524 864,62 \$ + incidences : 936 350,75 \$) - Appel d'offres public 464510 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0525;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux d'égout (reconstruction et réhabilitation), de conduites d'eau, de voirie, d'éclairage et de feux de circulation dans la rue De Brébeuf, de la rue Rachel à la rue Marie-Anne dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 193 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 464510;
- 2- d'autoriser une dépense de 524 864,62 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 936 350,75 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1247231010

CM24 0410

Accorder un contrat à Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux d'égout et de conduite d'eau secondaire, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilité publique (Bell) dans la rue De Salaberry, de la rue Frigon à l'avenue du Bois-de-Boulogne dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - Dépense totale de 12 206 743,67 \$, taxes incluses (contrat : 9 568 868,37 \$ + contingences : 1 283 981,73 \$ + incidences : 1 353 893,57 \$) / Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 393 594,12 \$, taxes incluses (Contrat entente : 342 255,75 \$ + contingences : 51 338,37 \$) pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente - Appel d'offres public 407210 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0526;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'accorder à Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduites d'eau secondaires, de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilité publique (Bell) dans la rue De Salaberry, de la rue Frigon à l'avenue du Bois-de-Boulogne dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 568 868,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 407210;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 283 981,73 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 353 893,57 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 393 594,12 \$, taxes incluses (contrat entente 342 255,75 \$ + contingences: 51 338,37 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Demix Construction, une Division de Groupe CRH Canada inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1247231005

À 20 h 43,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 et 20.27 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0411

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à l'Îlot 84, pour deux termes de sept mois, rétroactivement du 1^{er} avril au 31 octobre, pour les années 2024 et 2025, une partie du terrain constitué du lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie locative de 78 244 pieds carrés, afin d'organiser différentes activités d'animation pour la communauté d'affaires et les résidents, et ce, à titre gratuit. La subvention immobilière équivaut à 596 088,87 \$ pour la durée

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0536;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à l'Îlot 84, pour deux termes de sept mois, rétroactivement du 1^{er} avril au 31 octobre, pour les années 2024 et 2025, une partie du terrain portant le numéro de lot 1 487 577 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie locative de 78 244 pieds carrés afin d'organiser différentes activités d'animation pour la communauté d'affaires et les résidents, et ce, à titre gratuit. Le montant de la subvention immobilière équivaut à 596 088,87 \$, excluant les taxes.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1240515002

CM24 0412

Approuver le projet d'addenda 1 à la convention initiale entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable (CM22 0630), afin d'ajuster la durée, sans aucun changement au montant de la contribution financière

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0546;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver un projet d'addenda 1 modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et l'Agence de mobilité durable (CM22 0630) pour le report de l'échéance dans le cadre de la réalisation des actions liées au projet « Soutenir l'innovation et faire avancer la mobilité », afin d'ajuster la durée du projet, et ce, sans aucun changement au montant de la contribution financière prévue.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1242885001

À 20 h 44, la vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

de reporter l'étude du point 30.04 à une phase ultérieure de ce conseil.

La proposition est agréée.

À 20 h 45,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.03 et 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0413

Autoriser une appropriation de 4 444 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget 2024 du Service de l'urbanisme et de la mobilité / Autoriser le Service de l'urbanisme et de la mobilité à effectuer des virements entre les projets pour financer des études dans le cadre de la réalisation de ces projets

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0556;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser une appropriation de 4 444 000 \$ de la réserve de voirie locale vers le budget 2024 du Service de l'urbanisme et de la mobilité;
- 2- d'autoriser le Service de l'urbanisme et de la mobilité à effectuer des virements entre les projets pour financer des études dans le cadre de la réalisation de ces projets, et ce, dans le respect des sources de financement pour lesquelles l'appropriation du fonds de voirie a été autorisée;
- 3- d'imputer le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1247310003

CM24 0414

Accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de prendre en charge la surveillance des travaux et l'entretien de la place publique qui sera aménagée dans une partie de l'emprise de la rue De Sorel, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0548;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce de prendre en charge la surveillance des travaux et l'entretien de la place publique qui sera aménagée dans une partie de l'emprise de la rue De Sorel, conformément au deuxième alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.02 1237352001

CM24 0415

Approuver l'avis sur le projet de Planification des besoins d'espace 2024 (PBE) du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM)

La conseillère Caroline Bourgeois déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0549;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'approuver l'avis sur le Projet de planification des besoins d'espace (PBE) 2024 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1249856002

CM24 0416

Autoriser la réception d'une subvention de 795 750 \$ provenant du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI), pour des travaux de construction d'un ouvrage de protection contre les inondations (phase 1) dans le parc des Rapides-du-Cheval-Blanc, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (reconstruction de la digue permanente) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0532;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'autoriser la réception d'une subvention de 795 750 \$ provenant de la ministre des Affaires municipales, dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI), pour des travaux de construction d'un ouvrage de protection contre les inondations (phase 1) dans le parc des Rapides-du-Cheval-Blanc, arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (Reconstruction de la digue permanente);

- 2- d'approuver à cette fin un projet de convention d'aide financière entre la ministre des Affaires Municipales et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de cette subvention;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à signer ladite convention.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1247231018

À 21 h 14,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 à 30.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0417

Abroger la résolution CM23 1359

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0523;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'abroger la résolution CM23 1359.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1249633002

CM24 0418

Décréter la fermeture définitive de la portion nord de la rue Puyseaux entre le boulevard des Grandes-Prairies et la rue Doussin et retirer du registre des rues, ruelles, voies et places publiques de la Ville une partie du lot 1 336 002 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la verser au registre des parcs pour l'aménagement d'un espace vert / Accepter l'offre du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard de prendre en charge les travaux de fermeture de la rue

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2024 par sa résolution CE24 0571;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de décréter la fermeture définitive de la portion nord de la rue Puyseaux, entre le boulevard des Grandes-Prairies et la rue Doussin, et de retirer du registre des rues, ruelles, voies et places publiques de la Ville une partie du lot 1 336 002 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la verser au registre des parcs;
- 2- d'accepter l'offre du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard de prendre en charge les travaux de fermeture de rue, conformément à l'article 85, alinéa 2, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1247015001

CM24 0419

Prendre acte des balises concernant l'application du pouvoir d'exception en matière d'urbanisme conféré aux villes par le projet de loi 31 du gouvernement du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 avril 2024 par sa résolution CE24 0573;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de prendre acte des balises concernant l'application du pouvoir d'exception en matière d'urbanisme conféré aux villes par le projet de loi 31 du gouvernement du Québec.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1247252001

CM24 0420

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les services (22-017)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les services (22-017) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1244124001

CM24 0421

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1245382001

CM24 0422

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux de préparation du site dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les travaux de préparation du site dans le cadre du projet d'écoquartier Louvain Est », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1236907001

CM24 0423

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (23-044)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (23-044) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1247252002

À 21 h 27,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0424

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) pour se conformer à de nouvelles dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la délivrance d'un permis sur un terrain contaminé faisant l'objet d'un plan de réhabilitation et modifiant le Règlement 1884 de l'arrondissement de Saint-Léonard

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) pour se conformer à de nouvelles dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la délivrance d'un permis sur un terrain contaminé faisant l'objet d'un plan de réhabilitation et modifiant le Règlement 1884 de l'arrondissement de Saint-Léonard » à l'assemblée du conseil municipal du 18 mars 2024 par sa résolution CM24 0312;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) pour se conformer à de nouvelles dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la délivrance d'un permis sur un terrain contaminé faisant l'objet d'un plan de réhabilitation et modifiant le Règlement 1884 de l'arrondissement de Saint-Léonard » à l'assemblée du conseil municipal du 18 mars 2024 par sa résolution CM24 0312;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 février 2024 par sa résolution CE24 0264;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) pour se conformer à de nouvelles dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la délivrance d'un permis sur un terrain contaminé faisant l'objet d'un plan de réhabilitation et modifiant le règlement 1884 de l'arrondissement de Saint-Léonard ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1232703001

Règlement 24-008

CM24 0425

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 372 020 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles municipaux

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 372 020 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles municipaux » à l'assemblée du conseil municipal du 18 mars 2024 par sa résolution CM24 0313;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 372 020 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles municipaux » à l'assemblée du conseil municipal du 18 mars 2024 par sa résolution CM24 0313;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mars 2024 par sa résolution CE24 0325;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 372 020 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles municipaux », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1229799003

Règlement 24-009

CM24 0426

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 23-003 autorisant un emprunt de 5 400 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 5 061 000 \$ pour un emprunt total de 10 461 000 \$

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 23-003 autorisant un emprunt de 5 400 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 5 061 000 \$ pour un emprunt total de 10 461 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 18 mars 2024 par sa résolution CM24 0314;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 23-003 autorisant un emprunt de 5 400 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 5 061 000 \$ pour un emprunt total de 10 461 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 18 mars 2024 par sa résolution CM24 0314;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0401;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement 23-003 autorisant un emprunt de 5 400 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'équipements sportifs supra locaux afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 5 061 000 \$ pour un emprunt total de 10 461 000 \$ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.03 1249092001

Règlement 23-003-1

CM24 0427

Adoption - Règlement modifiant le Règlement 23-005 autorisant un emprunt de 17 349 000 \$ pour financer les travaux de mise aux normes des arénas municipaux afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 16 400 000 \$ pour un emprunt total 33 749 000 \$

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 23-005 autorisant un emprunt de 17 349 000 \$ pour financer les travaux de mise aux normes des arénas municipaux afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 16 400 000 \$ pour un emprunt total 33 749 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 18 mars 2024 par sa résolution CM24 0315;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 23-005 autorisant un emprunt de 17 349 000 \$ pour financer les travaux de mise aux normes des arénas municipaux afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 16 400 000 \$ pour un emprunt total 33 749 000 \$ » à l'assemblée du conseil municipal du 18 mars 2024 par sa résolution CM24 0315;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0402;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 17 349 000 \$ pour financer les travaux de mise aux normes des arénas municipaux afin d'augmenter le montant de l'emprunt de 16 400 000 \$ pour un emprunt total de 33 749 000 \$ », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.04 1245258001

Règlement 23-005-1

CM24 0428

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 44 455 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de protection des équipements sportifs corporatifs

Vu l'avis de motion donné du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 455 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de protection des équipements sportifs corporatifs » à l'assemblée du conseil municipal du 18 mars 2024 par sa résolution CM24 0316;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 455 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de protection des équipements sportifs corporatifs » à l'assemblée du conseil municipal du 18 mars 2024 par sa résolution CM24 0316;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 mars 2024 par sa résolution CE24 0403;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 44 455 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de protection des équipements sportifs corporatifs », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

42.05 1249092002

Règlement 24-010

CM24 0429

Nommer le centre Hortense-Duclos, situé au 5597-5599, rue Laurendeau, dans l'arrondissement du Sud-Ouest

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mars 2024 par sa résolution CE24 0459;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

de nommer le centre Hortense-Duclos, situé au 5597-5599, rue Laurendeau, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1244521001

CM24 0430

Nommer la place des P'tits-Chars et le parc du Tour-du-Chapeau dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville / Abroger la résolution CM20 0184

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 3 avril 2024 par sa résolution CE24 0512;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- d'abroger la résolution CM20 0184 qui visait à renommer « rue des Petits-Chars » une partie du boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville;
- 2- de nommer le parc du Tour-du-Chapeau, situé au centre de la boucle formée par la rue Yvette-Brillon, dans le secteur bordé par la rue Sauvé Ouest et le boulevard de l'Acadie et constitué du lot 6 085 307 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ainsi que la place des P'tits-Chars, située au nord-est de l'intersection de l'avenue Millen et du boulevard Henri-Bourassa Est et constituée d'une partie des lots 1 998 943 et 1 998 944 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, comme indiqué sur les plans joints au dossier.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1249026001

À 21 h 30, la vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, ajourne les travaux jusqu'au mardi 16 avril 2024, à 9 h 30.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 avril 2024
13 h**

**Séance tenue le mardi 16 avril 2024, 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pausé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Stephanie Valenzuela et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.01 :

Mme Stephanie Valenzuela et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.02 :

Mme Stephanie Valenzuela et Mme Alba Zuniga Ramos

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
M. Simon Bélanger-Gagnon, Analyste-rédacteur

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'keha;ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

Ensuite, Mme Musau Muele souhaite offrir, au nom des membres du conseil, ses condoléances aux proches et à la famille du marathonien et philanthrope, M. Eddy Nolan, qui nous a quittés le 12 avril 2024. La présidente souligne, entre autres, que M. Nolan a couru 65 marathons en 43 ans, ce qui lui a permis de récolter plus d'un million de dollars pour la recherche sur le cancer.

Puis, elle invite les membres du conseil à observer une minute de silence. Par la suite, la présidente du conseil remercie les membres pour ce moment de recueillement et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

À 9 h 38, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Marc Poulin	Mme Magda Popeanu	Souhaite des explications concernant sa démarche légale afin de faire respecter ses droits démocratiques / Demande quels sont les recours auxquels il a droit pour le remboursement de ses frais d'avocat?
Robert Edgar	Élu-e responsable (Mme Magda Popeanu)	Questionne certaines retransmissions archivées des assemblées qu'il ne retrouve pas / Reformule sa demande
Laurian Ionita	Élu-e responsable (M. Laurent Desbois)	Exprime son insatisfaction quant à sa visite au conseil municipal de la veille et revient sur la réglementation dans l'arrondissement d'Outremont qui va obliger les voitures qui ne roulent pas à éteindre le moteur après 10 secondes / Commentaires et fait un parallèle avec la période de la COVID-19 où la population portait un masque
Sara Ahmad	Mme Gracia Kasoki Katahwa	Expose les menaces que reçoit la population d'origine palestinienne et demande si ces personnes sont les bienvenues dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce / Est-ce que le conseil va mettre de l'avant une Déclaration contre l'idéologie du sionisme?

DÉPÔT DE DOCUMENT

À 9 h 54, la présidente du conseil fait la lecture de neuf questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Monika Goxhaj	Élu-e responsable (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	Ça fait plus que 2 semaines qu'on a pas d'éclairage dans notre rue, aussi dans notre ruelle derrière de la maison. J'ai appelé la ville 3 fois et sont venues de employeurs d'une compagnie privée 2 fois le soir à 21h30 et sont partis sans régler le problème. Svp on veut un solution plus tôt que possible, car notre vie n'est pas facile dans cette situation.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Laurent Birembaux	Mme Sophie Mauzerolle	<p>Resident depuis 2017 sur la rue bercy entre ontario et de rouen, je m'inquiete de l'utilisation de la ruelle(rue Verdon) qui donne sur le parc Mederic-Martin d'un coté et l'ecole Saint-Anselmes de l'autre, comme raccourci pour les entrées/sorties du stationnement du 2700 de Rouen ou pour éviter la lumiere rouge sur de rouen/bercy.</p> <p>Les enfants qui utilisent la ruelle pour le trajet maison/parc/ecole sont regulierement en danger.</p> <p>Une solution simple serait de deplacer un des bacs de terre de la ruelle pour le mettre en travers comme il se fait dans d'autres ruelles du quartier. Un coté bloqué empecherait l'utilisation du raccourci tout en gardant l'acces pour les residents</p> <p>Idealement le bac serait replacé l'hiver afin de ne pas gener le deneigement</p> <p>Il n'y a plus de ralentisseur dans la ruelle depuis qu'elle a été refaite en 2020 et certains residents y roulent trop vite</p> <p>D'une maniere general mon sentiment de securité en tant que piéton dans le quartier diminue d'année en année.</p>
Daniel La Tour	M. Dimitrios (Jim) Beis (M. Benoit Langevin)	<p>Having complained yesterday to you and many others about Le Ricochet rule to keep our Homeless on their public land in the freezing cold and rain for hours prior to admission to the homeless shelter only after 4pm with access to the emergency centre restricted to 4 at a time over a period of 2 hours is inhumane and non-compliant with their Mission Statement.</p> <p>Can I count on you tonight for your support to demand an immediate change this week of their admission policy so that all Homeless up to their maximum capacity are welcomed upon arrival to enter the shelter with access to a foldable and easily stackable chair donated and delivered to Le Ricochet tomorrow for up to 30 Homeless Residents for their immediate access by admission ticket available from the main door to the City of Montreal-co-sponsored comforts of a climate controlled shelter with a bed, linen, towel, fully functioning restrooms, nutritious meals and basic health products and emergency mental health support services?</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Chloé Larouche	Mme Sophie Mauzerolle	<p>Le 26 mars dernier, le Service de l'urbanisme et de la mobilité a offert une présentation publique du projet des prolongements autoroutiers Assomption-Souigny.</p> <p>La présentation du SUM était décevante et à court d'informations très importantes pour comprendre l'ampleur des bouleversements qu'auront ce projet sur la qualité de vie des riverains du secteur. Planter mille arbres sera nettement insuffisant pour compenser ce gigantesque îlot de chaleur supplémentaire et l'ensemble des nuisances produites par les 30 000+ véhicules.</p> <p>Le passage du projet au Boisé Steinberg est décrit comme une "rue locale". Il était illustré par des lignes pointillées jaunes sur une image.</p> <p>Il s'agit pourtant d'un boulevard à 4 voies de circulation PLUS une bretelle d'accès et une bretelle de sortie pour l'axe Souigny qui se raccordent à un interchangeur sur 3 niveaux.</p> <p>Vous avez parlé de transparence dans votre allocution en début de soirée. Pourquoi cacher l'ampleur de l'infrastructure à la population ?</p>
Patrick Caden	Mme Valérie Plante (M. François Limoges)	<p>Do we live in Montreal or do we live in ZoneK ? I'm confused. And why keep the silos in a housing crisis ? ZoneK is proudly saying this is their territory. The silos could be a great integration of old and new mixed used, public and private integration for all. Today they look like we live in an Orwellian movie where the city was taken over by ZoneK.</p>
Jérôme Saunier	M. Benoit Dorais	<p>Avec l'ancien programme AccèsLogis, 100 % des logements accessibles par un parcours sans obstacle devaient être adaptables. Selon le Code de construction, un logement adaptable permet à une personne en fauteuil roulant d'accéder à toutes les pièces.</p> <p>Est-ce que les 210 logements sociaux et abordables qui doivent être construits à l'Esplanade Cartier répondront aux normes d'accessibilité du logement adaptable qui sont prévues par le Code? La moindre des choses serait de revenir aux normes d'AccèsLogis.</p>
Yves Bergeron	Mme Valérie Plante (Mme Laurence Lavigne Lalonde)	<p>Bonjour, cela fait 4 fois que j'écris (nid de poules Montréal) pour dénoncer les centaines de nid-de-poules sur la rue Christophe-Colomb entre Jarry et Jean-Talon, c'est dangereux et peu facilement endommager les voitures, cela dure depuis des mois et aucune réparation est réalisées. Je n'ai pas de réponses non plus. Merci</p>
Brenda Gewurz	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	<p>What has the city administration done to make sure Jewish institutions, such as schools, synagogues, community center schools, libraries are safe from protestors who block access and intimidate Jewish individuals? We need to feel safe in our city</p>

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Daniel Vézina	Mme Marie-Andrée Mauger	<p>Malgré les recommandations de la santé publique de Montréal en 2019 et des décennies de problèmes de cohabitation, la ville de Montréal n'a toujours pas adopté un nouveau règlement sur les émissions polluantes liées à l'utilisation commerciale de combustibles solides même si elle affirme que son règlement actuel est inopérant.</p> <p>Votre administration a pourtant promis à maintes reprises de s'attaquer à cet enjeu important qui affecte la qualité de l'air des montréalais.</p> <p>Pendant ce temps, un restaurant huppé fait fumer des aliments à moins de 10 m d'une cour d'école primaire dans le quartier très défavorisé de la Petite-Bourgogne. Une forte odeur de fumée de charbon de bois est facilement perceptible à l'occasion dans la cour d'école où les enfants jouent et cause des crises d'asthme chez certains enfants.</p> <p>Cet exemple aberrant n'est malheureusement pas unique.</p> <p>Quand déposerez-vous enfin un nouveau projet de règlement pour enfin s'attaquer à cette source de pollution majeure?</p>

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 10 h 11. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 10 h 11, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Concernant le réseau de transport de la Société de transport de Montréal (STM), combien d'autobus seront coupés d'ici 2030? / Reformule sa question
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Quel est le plan d'action pour soutenir les familles qui seront dans le besoin en matière d'habitation au 1 ^{er} juillet prochain? / Reformule sa question en souhaitant des solutions innovantes
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Est-ce qu'il y a un plan d'action concerté pour aider les personnes en situation d'itinérance qui vivront dans une tente cet été?

À 10 h 27,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres du conseil de 7,5 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

Question de	À	Objet
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	En ce qui a trait aux personnes en situation d'itinérance qui vivront dans une tente cet été, est-ce qu'il y aura des sommes dédiées aux organismes qui aident ces personnes?
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Concernant le réseau de transport de la Société de transport de Montréal (STM), combien d'autobus seront coupés dans les prochaines années et combien seront remplacés? / Reformule sa question

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 10 h 34.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges, pour la suite de l'ordre du jour.

CM24 0431

Approuver le renouvellement de mandat au Comité Jacques-Viger

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mars 2024 par sa résolution CE24 0447;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le renouvellement de mandat de M. Ziad Haddad à titre de membre du Comité Jacques-Viger pour un second mandat de trois ans.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM24 0432**Renouvellement de mandat de commissaires à l'Office de consultation publique de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 27 mars 2024 par sa résolution CE24 0448;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- de nommer comme commissaires supplémentaires, pour une période d'un an, les personnes suivantes :
 - Bruno Bergeron, urbaniste;
 - Bruno-Serge Boucher, consultant démocratie participative;
 - Pierre-Constantin Charles, conseiller en planification et développement;
 - Helen Finn, médiatrice;
 - Lise Gagné, architecte;
 - Pierre Gauthier, professeur agrégé;
 - Christian Giguère, consultant;
 - Judy Gold, anthropologue;
 - David Hanna, professeur titulaire retraité, Département d'études urbaines et touristiques;
 - Marie Claude Massicotte, architecte paysagiste senior;
 - Danielle Sauvage, gestionnaire culturelle;
 - Luba Serge, urbaniste;
 - Francine Simard, chercheure;
 - Arlindo Vieira, avocat;
- 2- de fixer leur rémunération à 650 \$ par jour pour les commissaires et à 850 \$ par jour pour le commissaire désigné comme président d'une consultation, sous réserve de l'adoption, le cas échéant, d'un règlement adopté en vertu de l'article 79 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

51.02 1245487003

CM24 0433**Motion de l'opposition officielle pressant l'administration de simplifier les procédures et d'accélérer la construction de nouvelles unités résidentielles**

Attendu que la crise de l'abordabilité du logement dans la métropole nécessite la mise en place de politiques publiques fortes de la part des élu.es municipaux afin de simplifier les procédures administratives, d'accélérer la construction de nouvelles unités et d'augmenter les mises en chantier résidentielles;

Attendu que selon les données du recensement 2021 de Statistique Canada, environ 64 % des ménages montréalais sont locataires et qu'environ 25 % d'entre eux consacrent plus de 30 % de leurs revenus au paiement de leur loyer;

Attendu que selon les données de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) publiées en janvier 2024, les mises en chantier résidentielles dans l'agglomération de Montréal sont passées de 10 400 en 2022 à 7 700 en 2023, soit une diminution de 27 %;

Attendu que le Rapport sur le marché locatif de la SCHL, publié en janvier 2024, révèle que le taux d'inoccupation des appartements est de 1,6 % sur l'île de Montréal;

Attendu que la SCHL a établi en septembre 2023 qu'il faudrait construire plus de 860 000 logements au Québec afin de rétablir l'abordabilité d'ici 2030;

Attendu que le gouvernement du Québec a sanctionné le 21 février 2024 le projet de loi 31 intitulé *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* et a introduit des dispositions permettant aux municipalités de déroger à la réglementation municipale en urbanisme sous certaines conditions afin d'alléger les procédures et les délais de mise en chantier dans les zones résidentielles;

Attendu que la Cellule facilitatrice et le Chantier Montréal abordable n'ont pas donné de résultats significatifs depuis leur création pour contrer la pénurie de logements abordables et alléger les processus administratifs et réglementaires;

Attendu que la Ville de Montréal doit, à l'instar de la Ville de Québec qui planifie ajouter 80 000 logements d'ici 2040, se doter de cibles ambitieuses en matière de construction résidentielle afin de résorber la pénurie de logements;

Attendu que la Ville de Montréal pourrait se doter de telles cibles dans le cadre de la révision du Plan d'urbanisme et de mobilité;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Aref Salem

- 1- que, pour augmenter rapidement l'offre de logements dans la métropole et répondre à la pénurie de logements abordables, le conseil municipal adopte d'ici avril 2024 une résolution accordant l'autorisation de déroger à la réglementation municipale en urbanisme de façon exceptionnelle pour les nouveaux projets de constructions résidentielles tel que permis par la Loi 31 sanctionnée le 21 février 2024;
- 2- que, une fois le projet de résolution adopté, le conseil municipal délègue aux conseils d'arrondissements l'exercice du pouvoir exceptionnel de dérogation.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Julien Hénault-Ratelle.

En début de présentation, M. Hénault-Ratelle met en relief les mises en chantier depuis quelques années à Montréal et, notamment, fait une corrélation entre le nombre de chantiers d'habitations et l'entrée en vigueur du Règlement pour une métropole mixte. Par la suite, il cite quelques données de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en abordant la question du faible taux d'inoccupation des logements dans la métropole et la tendance qui se dessine selon les prévisions actuelles. Il termine en formulant l'intention de retirer cette motion en raison de l'adoption du point 30.08 précédemment lors de ce conseil, ce qui fait en sorte de répondre à la majorité des attentes de l'opposition officielle sur cette question.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, soulève une question de règlement en souhaitant que cette motion soit délibérée. À ce sujet, la présidente du conseil, Mme Musau Muele, explique qu'en vertu de l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), cette motion peut être délibérée. Elle invite le responsable de l'habitation pour l'Administration, le conseiller M. Benoit Dorais, à présenter son examen de la motion.

En commençant, M. Dorais rappelle notamment que la Ville de Montréal veut accélérer le nombre de projets de construction en habitation et reconnaît les besoins de toute la population en cette matière. Ensuite, il enchaîne sur une analyse prudente des statistiques disponibles et souligne l'importance de les mettre en contexte en les comparant aux autres grandes villes du Québec. En conclusion, M. Dorais félicite l'agilité de l'Administration qui a su adapter rapidement ses balises et sa réglementation en fonction de la réalité et des besoins actuels.

La présidente le remercie et cède la parole à M. Julien Hénault-Ratelle afin qu'il exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur la motion 65.01.

La présidente du conseil demande au greffier de procéder à l'appel des voix.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames, Messieurs,
Salem, Rossi, Langevin, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Hurley, Blanchet, Deschamps, Palestini, Miranda, Hénault et Sauvé (26)

Votent contre : Mesdames, Messieurs,
Valérie Plante, Rabouin, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Kasoki Katahwa, Lavigne Lalonde, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Limoges, Journeau, Caldwell, Ollivier, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Roy et Sasseville (36)

Résultat : En faveur : 26
Contre : 36

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 65.01 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM24 0434**Motion de l'opposition officielle pressant l'administration Projet Montréal à respecter son engagement d'instaurer un registre public et obligatoire des loyers**

Attendu que le Québec est plongé dans une crise du logement qui n'épargne pas l'île de Montréal où le taux d'inoccupation a atteint 1,6 % en 2023 contre 2,3 % en 2022, où l'augmentation des loyers a frôlé les 8 % la même année - la plus forte hausse des loyers dans la métropole depuis au moins 30 ans - et où près de 64% des résident.es sont locataires;

Attendu que selon le sondage mené en mars 2023 par la firme Léger et l'organisme Vivre en Ville auprès de 5 500 Québécois.es, la différence moyenne entre le prix payé pour le logement précédent et le logement actuel des locataires du Québec est de 145 \$ par mois, soit une augmentation moyenne de 18 %;

Attendu que selon des données publiées par Statistique Canada en octobre 2023, 80,3 % des locataires en situation de pauvreté ayant récemment déménagé vivent dans un logement inabordable à Montréal;

Attendu que de nombreux locataires subissent des augmentations de loyers abusives notamment parce qu'ils n'ont pas connaissance des montants des loyers payés par les locataires précédents;

Attendu que selon le *Code civil du Québec*, le propriétaire doit indiquer le montant du loyer le plus bas payé au cours des 12 derniers mois dans la clause G du bail pour permettre au locataire de refuser une augmentation abusive à la signature d'un nouveau bail, mais que selon le sondage Léger précité, seulement 20 % des locataires déclarent que la clause G a été remplie par le propriétaire;

Attendu que l'organisme Vivre en Ville a voulu mettre fin à cette asymétrie de l'information en rendant public et accessible un registre des loyers à l'échelle du Québec en mai 2023, que celui-ci comptait 52 400 inscriptions en date de février 2024, dont près de 50 % à Montréal, qu'un locataire a récemment pu éviter une hausse de loyer de 245 \$ en utilisant l'outil, mais que son effectivité demeure limitée puisqu'il n'est pas obligatoire;

Attendu que lors de la campagne électorale 2021, Projet Montréal a promis de : « mettre en place une certification Propriétaire responsable comprenant un modèle municipal de registre de loyers.»;

Attendu que cet engagement faisait partie de ceux que l'administration Plante souhaitait mettre en place dans les 100 premiers jours de son mandat, ce qui n'a pas été fait;

Attendu qu'en février 2022, le conseil municipal a mandaté la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation de tenir une consultation publique sur le projet de certification Propriétaire responsable et de registre des loyers, qui s'est conclue par des avis majoritairement en faveur des deux mesures;

Attendu que les membres de la Commission recommandaient, entre autres, à la Ville de Montréal que : « Ultimement, et tant qu'un registre québécois n'est pas implanté, étendre l'obligation de déclarer le montant du loyer dans le registre des loyers à tous les propriétaires de loyers montréalais, peu importe le nombre de logements qu'ils détiennent »;

Attendu que dans les documents de consultation publique, l'administration Plante souhaitait mettre en œuvre progressivement la certification Propriétaire responsable, incluant le registre des loyers, à partir de 2023 jusqu'en 2027, en vain;

Attendu que plusieurs organismes, tels que le Regroupement des comités logements et associations de locataires du Québec, le Front d'action populaire en réaménagement urbain et l'organisme Vivre en Ville, somment le gouvernement provincial d'ériger un registre national et universel des loyers;

Attendu que conjointement à 14 maires et mairesses de municipalités québécoises, M. Benoit Dorais, maire de l'arrondissement du Sud-Ouest, vice-président du comité exécutif et responsable de l'habitation à la Ville de Montréal, a signé une lettre ouverte publiée le 28 juin 2023 dans le *Journal de Montréal* pour demander au gouvernement provincial d'établir un registre national et universel des loyers;

Attendu que le 19 septembre 2023, la Ville de Montréal a déposé un mémoire sur le projet de loi 31 dans lequel elle écrivait que « Le registre des loyers est un outil qui permet à un locataire d'avoir une information plus juste et de connaître le loyer payé au cours des dernières années » et dans lequel elle recommandait au gouvernement provincial de « mettre en place un registre des loyers publics, obligatoire et universel », mais que cette mesure n'a pas été incluse dans la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* sanctionnée le 21 février 2024;

Attendu que l'administration Plante a abandonné la mise en place de la certification Propriétaire responsable dans sa forme initiale tout comme elle l'a entièrement fait pour le registre montréalais des loyers pourtant promis en 2021;

Attendu que plusieurs villes américaines telles que Los Angeles, San Francisco, New York et Boston ont mis en place des registres obligatoires de loyers s'accompagnant parfois d'une obligation d'inspection annuelle des unités locatives;

Attendu qu'à moins de deux semaines de la date d'échéance pour le renouvellement des baux le 31 mars 2024, il serait plus que nécessaire que la Ville de Montréal fasse preuve de leadership en faveur d'un registre des loyers tel que promis par l'administration Plante en 2021;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Aref Salem

que l'Administration Projet Montréal respecte son engagement d'instaurer un modèle municipal de registre de loyers obligatoire, et ce, dans les plus brefs délais.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, invite l'auteur de la motion, le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Julien Hénault-Ratelle, à présenter la motion.

Dans sa mise en contexte, M. Hénault-Ratelle est d'avis que plusieurs outils sont requis pour faire face à la crise de l'habitation et de son abordabilité. Il ajoute qu'un registre municipal des loyers se justifie notamment lorsqu'il est question d'obtenir une information juste et lors de recours devant le Tribunal administratif du logement. Il conclut sur l'engagement de l'Administration à ce sujet.

La présidente du conseil le remercie et invite la porte-parole de l'Administration pour ce dossier, la conseillère Despina Sourias, à prendre la parole.

Mme Sourias résume le cheminement de l'Administration en soulignant la priorité accordée aux droits des locataires dès le début de son mandat en citant des actions entreprises à cet égard. Par ailleurs, la conseillère Despina Sourias explique les limites législatives au niveau municipal et croit que ce type de registre serait plus avantageux pour les locataires s'il était porté et élaboré par le gouvernement provincial qui en a le pouvoir.

Mme Musau Muele la remercie et invite le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Julien Hénault-Ratelle, à exercer son droit de réplique.

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur la motion à l'étude.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames, messieurs,
Salem, Rossi, Langevin, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Hurley et Sauvé (20)

Votent contre : Mesdames, messieurs,
Valérie Plante, Rabouin, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Kasoki Katahwa, Lavigne Lalonde, Hassan-Cournol, Sourias, Norris, Limoges, Journeau, Caldwell, Ollivier, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Roy, Blanchet, Deschamps, Palestini, Miranda, Hénault et Sasseville (40)

Ouverture des portes : Les conseillères Marianne Giguère et Effie Giannou entrent dans la salle des délibérations et déclarent que si elles avaient été présentes au moment de ce vote elles auraient voté de cette manière : dans le cas de Mme Giguère, contre la proposition, et dans le cas de Mme Giannou, pour cette proposition.

Résultat : En faveur : 21
Contre : 41

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 65.02 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.02

CM24 0435

Motion de l'opposition officielle pressant la Commission de la sécurité publique de tenir une consultation publique afin de moderniser le schéma de couverture policière

Les conseillers Aref Salem et Alain Vaillancourt déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.03. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que depuis la réforme du modèle de police dans les années 1996 par la Communauté urbaine de Montréal, les postes de quartier (PDQ) s'inspirent des principes issus du concept de police communautaire;

Attendu que le concept de police communautaire se base notamment sur la notion de responsabilité géographique consistant à respecter les limites naturelles des quartiers et à définir le profil de chaque quartier lors de la division des territoires des PDQ afin de faciliter les rapprochements et partenariats policiers-citoyens;

Attendu que le dernier schéma de couverture de services du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), adopté en 2007, se fonde toujours sur ces principes;

Attendu que la proximité des postes de quartier est importante pour faciliter l'accès des résident.es aux services du SPVM, tels que les villes liées, les arrondissements et les citoyen.nes l'ont exprimé lors de la dernière consultation publique sur le schéma de couverture de 2007;

Attendu qu'à l'automne 2020, le SPVM a décidé de fermer le PDQ 11 de Notre-Dame-de-Grâce et de le fusionner au PDQ 9 de Côte-Saint-Luc;

Attendu que le 14 décembre 2020, l'Opposition officielle a déposé au conseil municipal une première motion d'urgence demandant un moratoire suivi d'une consultation publique sur les intégrations des postes de quartier et que celle-ci a été adoptée à l'unanimité;

Attendu que le 24 janvier 2022, l'Opposition officielle a déposé une deuxième motion demandant à l'administration de respecter la décision municipale prise le 14 décembre 2020 et de tenir une consultation publique sur le schéma de couverture avant de procéder à d'autres modifications du nombre de postes de quartier ou de leur emplacement et que celle-ci a été adoptée à l'unanimité;

Attendu qu'en avril 2024, une consultation publique sur le schéma de couverture du SPVM n'est pas à l'ordre du jour du calendrier annuel de la Commission sur la sécurité publique;

Attendu qu'il est important de tenir une consultation publique sur le schéma de couverture de services policiers afin de débattre de manière transparente du plan d'organisation policière actuel et pour les prochaines années, à travers les instances municipales désignées;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Abdelhaq Sari
M. Alain Vaillancourt

Et résolu :

que la Ville de Montréal honore les résolutions CM20 1385 et CM22 0135 et mandate la Commission sur la sécurité publique de tenir une consultation publique sur le schéma de couverture avant de procéder à d'autres modifications du nombre de postes de quartier ou de leur emplacement.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, invite l'auteur de la motion, le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, à faire sa présentation.

D'entrée de jeu, M. Salem précise que ce n'est la première fois où une demande est transmise à la Commission de la sécurité publique pour qu'elle étudie le schéma de couverture policière. Il ajoute notamment que la dernière révision du schéma remonte à 2007 et souligne le besoin d'avoir une mise à jour du schéma en citant, par exemple, les changements socio-démographiques de la population et l'évolution du type de criminalité. En conclusion, M. Salem souhaite que les changements aux postes de quartier soient réalisés au terme d'une consultation publique.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari.

En commençant, M. Sari se questionne sur la difficulté à obtenir une stratégie pour toute la population en ce qui a trait aux fusions des postes de quartier. Il poursuit son intervention en soulignant l'importance de la proximité de la police auprès de la population et fait appel à la transparence en rappelant l'engagement de la Ville à soumettre la révision du schéma de couverture à un processus de consultation publique. Finalement, M. Sari réitère le besoin d'avoir une discussion claire sur cet enjeu regroupant toutes les parties prenantes et qu'elle soit dirigée par la Commission de la sécurité publique.

La présidente du conseil le remercie et invite le porte-parole de l'Administration pour ce dossier, le conseiller Alain Vaillancourt, à débiter son intervention.

En introduction, M. Vaillancourt confirme le dépôt d'une nouvelle version consensuelle du point à l'étude. Ensuite, il réaffirme l'engagement de la Ville à offrir le meilleur service possible à la population en matière de sécurité publique, entre autres, en offrant tous les outils possibles au directeur du Service de police de la Ville de Montréal, M. Fady Dagher, afin qu'il puisse mettre en place sa vision d'une police communautaire. Enfin, M. Vaillancourt maintient la collaboration de la Ville pour la révision du schéma de couverture policière.

La présidente du conseil le remercie et invite les conseillers Abdelhaq Sari et Alain Vaillancourt à prendre à nouveau la parole.

M. Sari indique qu'il y a effectivement un consensus concernant la nouvelle version de la motion à l'étude et M. Vaillancourt, quant à lui, témoigne de ses visites dans les postes de quartier.

La présidente du conseil les remercie et invite M. Sari à exercer son droit de réplique. Puis, elle déclare le point 65.03 adopté à l'unanimité et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

CM24 0436**Motion de l'opposition officielle demandant le dépôt trimestriel de rapports financiers anticipés au conseil municipal et d'agglomération**

Les conseillers Alan DeSousa et Luc Rabouin déposent une nouvelle version consensuelle du point 65.04. La nouvelle version se lit comme suit :

Attendu que la Ville de Montréal a adopté en 2024 un budget totalisant des dépenses de fonctionnement de 6,99 G\$ et un programme décennal d'immobilisations totalisant des investissements prévus de 23,9 G\$;

Attendu que, selon la *Loi sur les cités et villes*, un « conseil peut adopter tout règlement relatif à l'administration des finances de la municipalité »;

Attendu que, selon la *Loi sur les cités et villes*, un conseil « doit [...], de façon à assurer une saine administration de [ses] finances, adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire »;

Attendu que la Ville de Montréal s'est dotée d'un tel règlement, le Règlement relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaire, qui n'exige pas le dépôt trimestriel de rapports financiers anticipés aux conseils municipal et d'agglomération;

Attendu que la Ville de Montréal s'est aussi dotée de politiques financières pour favoriser une saine administration et gestion de ses fonds publics;

Attendu que ces politiques financières mentionnent, à plusieurs reprises, l'importance d'un suivi budgétaire continu en cours d'exercice financier :

- La Politique des sources de revenus stipule que l'information budgétaire concernant les revenus difficiles à prévoir, les revenus ponctuels et la diversification des revenus doit faire l'objet d'un suivi qui tient compte des rentrées de fonds et permettre d'évaluer en cours d'année les probabilités d'atteindre ou non les objectifs budgétaires;
- La Politique de gestion des dépenses nomme trois objectifs principaux : assurer le respect des principes d'une saine gestion, veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées et garantir une gestion décentralisée des dépenses;
- La Politique d'équilibre budgétaire insiste sur la nécessité « [que le budget] fasse l'objet d'un suivi ou de révisions en cours d'année », notamment pour « avoir une meilleure connaissance de la situation et, surtout, de réévaluer les prévisions pour la partie de l'année qui reste à écouler » et pour « avoir une vision plus claire de la capacité de la Ville de réaliser ses objectifs budgétaires, de mieux planifier et de contrôler son évolution financière »;

Attendu que la Ville de Montréal produit, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, un rapport financier de l'exercice antérieur qui est présenté lors d'une séance ordinaire des conseils municipal et d'agglomération;

Attendu que la Ville de Montréal présente aussi, au moins quatre semaines avant l'adoption du budget et conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, une projection des résultats financiers de l'exercice courant;

Attendu qu'à part la présentation de cette projection, qui survient généralement au mois d'octobre, et celle d'un rapport financier annuel, qui survient généralement au mois de mai de l'année suivante, les conseils municipal et d'agglomération ne reçoivent aucun autre suivi budgétaire en cours d'exercice financier;

Attendu que, selon la Politique sur l'équilibre budgétaire, des résultats financiers anticipés pour l'exercice en cours sont produits trimestriellement, sans toutefois être rendus publics ou présentés aux conseils municipal et d'agglomération;

Attendu que la Ville de Montréal déposait auparavant des projections semestrielles des résultats financiers pour l'exercice courant, et ce, jusqu'en 2017 à la suite d'une modification de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que d'autres villes québécoises et canadiennes produisent des résultats financiers anticipés et les présentent à leurs élus, par exemple la municipalité de Dudswell, la Ville de Saint-Lambert, la Ville d'Ottawa, la Ville d'Edmonton et la Ville de Vancouver;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem
M. Laurent Desbois
M. Luc Rabouin

Et résolu :

- 1- que des rapports financiers anticipés sur l'état des revenus et des dépenses pour l'exercice en cours soient déposés bisannuel, les 30 juin publié en août et les 31 août publié en octobre, aux conseils municipal et d'agglomération de la Ville de Montréal, comme cela se faisait avant la modification de la *Loi sur les cités et villes*, et ce, à compter de l'automne 2024;
- 2- que la Politique d'équilibre budgétaire et le Règlement relatif aux règles de contrôle et de suivi budgétaire soient modifiés pour refléter cet engagement.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, invite l'auteur de la motion, le conseiller Alan DeSousa, à faire sa présentation.

En guise de mise en contexte, M. DeSousa relate quelques éléments des derniers budgets municipaux. Il enchaîne notamment sur l'importance de la transparence dans les finances publiques et la reddition de comptes qui y est associée. Il conclut avec l'ouverture constatée auprès de l'Administration à ce sujet.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole au conseiller Laurent Desbois qui expose, entre autres, l'exemple de d'autres municipalités en cette matière.

Ensuite, Mme Musau Muele invite le porte-parole de l'Administration pour ce dossier, le conseiller Luc Rabouin, à débiter son intervention.

M. Rabouin met de l'avant notamment la rigueur de l'Administration et sa priorité de s'ajuster aux impondérables, comme en témoignent les situations vécues lors de la pandémie et de la récente inflation. Enfin, en s'appuyant sur la nouvelle version du point à l'étude, il atteste de l'engagement de l'Administration pour le dépôt de rapports financiers bisannuels aux conseils municipal et d'agglomération.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole au conseiller Alan DeSousa afin qu'il exerce son droit de réplique. Ce dernier confirme le consensus entourant cette nouvelle version de la motion.

La présidente du conseil le remercie puis, déclare le point 65.04 adopté à l'unanimité et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.04

Le conseil débute l'étude du point 65.05.

À 12 h 31, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 14 h.

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 15 avril 2024
13 h**

**Séance tenue le mardi 16 avril 2024, 14 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, M. Doug Hurley, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pausé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Luc Rabouin, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL :**

Mme Stephanie Valenzuela et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE POINT 65.05 :**

Mme Dominique Ollivier, Mme Stephanie Valenzuela et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LE SOUS-AMENDEMENT DU POINT 30.04 :**

Mme Effie Giannou, Mme Stephanie Valenzuela et Mme Alba Zuniga Ramos

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR L'AMENDEMENT N° 1 DU POINT 30.04 :**

Mme Effie Giannou, Mme Stephanie Valenzuela et Mme Alba Zuniga Ramos

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
M. Michel Turcotte, Agent de recherche

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à tous et à toutes et déclare la séance ouverte.

À 14 h 03, le conseil reprend ses travaux à l'étude du point 65.05.

CM24 0437**Motion de l'opposition officielle pressant l'administration à être transparente et à présenter les impacts de la restructuration de la Ville de Montréal**

Attendu que l'administration a voté en faveur d'une restructuration importante des services centraux au comité exécutif du 27 mars 2024;

Attendu que le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP 429) n'a pas été avisé en amont de l'ensemble des impacts de la restructuration alors que plus de 550 postes seront affectés;

Attendu que l'administration n'a pas été transparente avec les élu.es du conseil municipal en ne divulguant pas ces intentions lors de l'étude du budget 2024;

Attendu que la restructuration touche des services centraux pivots pour les services aux citoyen.nes, dont le service 311, l'expérience citoyenne, les communications, l'évaluation foncière, les finances, la concertation des arrondissements (déneigement, gestion animalière et propreté), l'habitation et le développement économique;

Attendu que les citoyen.nes, les syndicats et l'ensemble des élu.es membres du conseil municipal doivent connaître l'ensemble des impacts qu'aura cette restructuration qui entrera en vigueur en juin 2024;

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par M. Laurent Desbois

que le conseil municipal demande à la direction générale de tenir une séance plénière au conseil municipal d'avril 2024 afin de présenter les impacts (ressources humaines, ressources financières, ressources matérielles et le service aux citoyens) de la restructuration et des modifications apportées au *Règlement sur les services* (22-017).

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, invite l'auteur de la motion, le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, à présenter la motion.

M. Salem entame sa présentation en exposant l'importance de la restructuration actuelle et aborde des enjeux de transparence et de communication à cet effet. Il met également ce dossier en lien avec la nouvelle Politique du respect de la personne où l'opposition officielle souhaitait la concertation de toutes les parties prenantes et mise sur cette façon de faire pour ce dossier. En terminant, il questionne les impacts dans les services à la population et réitère le but de cette motion qui est de convier la direction générale de la Ville en séance plénière.

La présidente du conseil le remercie et prie la porte-parole de l'Administration pour ce dossier, la conseillère Gracia Kasoki Katahwa, à débiter son intervention.

À prime abord, Mme Kasoki Katahwa souligne que les défis auxquels la Ville s'attaque demeurent substantiels; il en découle des objectifs et des priorités citoyennes qui nécessitent une organisation administrative à la hauteur des attentes. C'est dans ce cadre, qu'une révision de la structure organisationnelle a été réalisée. Elle conclut en souhaitant que les discussions et les débats se poursuivent à ce sujet selon les procédures habituelles et propose que les chefs de partis rencontrent le directeur général. Toutefois, elle invite les membres du conseil à battre cette motion.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Julien Hénault-Ratelle, soulève une question de privilège. Il souhaite que l'expression « respirer par le nez » soit retirée par la conseillère Gracia Kasoki Katahwa. La présidente du conseil en prend acte et invite tous les membres du conseil à la prudence dans le choix des mots lors de leurs interventions.

À 12 h 31, la présidente du conseil suspend les travaux pour la pause du lunch.

À 14 h 03, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil cède respectivement la parole au conseiller Alan DeSousa et à la conseillère Gracia Kasoki Katahwa. Le premier croit, notamment, que ce sont tous les 65 membres du conseil qui devraient rencontrer la direction générale de la Ville. Puis, Mme Kasoki Katahwa explique davantage sa proposition de rencontre conviant les chefs de partis.

La présidente du conseil les remercie et invite le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, à exercer son droit de réplique.

Le conseiller Benoit Dorais demande la parole et soulève une question de privilège. M. Dorais croit que l'information concernant les cinq coupures annoncées par cette restructuration a été clairement communiquée par Mme Kasoki Katahwa lors de son intervention. Puis, M. Dorais cite le chef de l'opposition officielle lorsqu'il déclare qu'il y aura plusieurs coupures. De l'avis de M. Dorais, cette situation ne lui permet pas de prendre une décision éclairée. La présidente du conseil ne reconnaît pas cette question de privilège et clôt le débat.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, confirme que l'Administration n'est pas en faveur de cette motion.

Mme Musau Muele invite la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, à prendre la parole.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote enregistré sur la motion 65.05.

La présidente du conseil demande au greffier de procéder à l'appel des voix.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et Messieurs Salem, Rossi, Langevin, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Hurley, Blanchet, Deschamps, Palestini, Miranda, Hénault et Sauvé (26)

Votent contre : Mesdames et Messieurs Valérie Plante, Rabouin, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Kasoki Katahwa, Lavigne Lalonde, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Limoges, Journeau, Caldwell, Lessard-Blais, Plourde, Puzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Roy et Sasseville (35)

Résultat : En faveur : 26
Contre : 35

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 65.05 rejeté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.05

À 14 h 27,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Luc Rabouin

d'ajourner les travaux en vertu de l'article 39 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée et la présidente du conseil suspend les travaux.

À 16 h 08, le conseil reprend ses travaux et la présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges. Ce dernier appelle le point 30.04.

CM24 0438

Prolonger, à compter du 21 avril 2024, pour une période de 10 ans, la déclaration de compétence du conseil de la ville à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 10 avril 2024 par sa résolution CE24 0551;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de prolonger, à compter du 21 avril 2024 et pour une période de dix ans, la déclaration de compétence du conseil de la Ville à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, qui soulève une question de règlement car elle juge que le dépôt d'un amendement par la porte-parole de l'Administration pour ce dossier, Mme Maja Vodanovic, est prématuré dans le déroulement du débat.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, précise qu'il s'agit d'un amendement consensuel et que Mme Vodanovic est en droit à ce stade-ci du débat d'amender le point à l'étude.

La présidente les remercie et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, qui appuie l'intervention de Mme Rossi.

À 16 h 20, la présidente du conseil suspend les travaux pour une pause.

À 16 h 49, le conseil reprend ses travaux.

Il est proposé par Mme Maja Vodanovic

appuyé par M. Luc Rabouin
M. Aref Salem
M. Alan DeSousa
Mme Christine Black
M. Dimitrios (Jim) Beis
M. Laurent Desbois
M. Doug Hurley
M. Michel Bissonnet

de présenter l'amendement n° 1 suivant :

A - « De prolonger, à compter du 21 avril 2024, pour une période de **trois (3 ans)**, la déclaration de compétence du conseil de la ville à l'égard du déneigement sur le réseau de voirie local conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C11.4).

B - Que les objectifs de redécoupage et de diminution du nombre de secteurs de déneigement proposé respectent les limites géographiques des arrondissements telles que définies dans la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C11.4), sauf lorsque des arrondissements consentent à la création de secteurs inter-arrondissements, afin de maintenir l'imputabilité du service de déneigement envers la population et que l'autorisation du redécoupage reçoive au préalable **l'accord administratif et politique des arrondissements concernés par l'entremise d'une résolution de Conseil d'arrondissement.** »

C - Remplacer le paragraphe suivant dans la rubrique Gouvernance, rôles et responsabilités :

« Tel que spécifié au Règlement 08-055, l'arrondissement peut procéder à un chargement local sans l'autorisation du SCA. Toutefois, l'arrondissement devra assumer l'équivalent des coûts moyen de transport, pour l'ensemble des mètres cube transportés vers un site d'élimination de neige. »

Par le paragraphe suivant :

« De maintenir un seul chargement local aux mêmes modalités prévues par la Politique de déneigement dans le contexte des changements climatiques actuellement en vigueur et d'ajuster l'article 8 du Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055). »

Un débat s'engage sur la proposition d'amendement n° 1.

À 17 h 51,

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Chantal Rossi

d'épuiser l'ordre du jour sans interrompre les travaux de la présente séance.

La proposition est agréée.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par Mme Nancy Blanchet

appuyé par M. Luis Miranda

de présenter le sous-amendement suivant :

C - Remplacer le paragraphe suivant dans la rubrique Gouvernance, rôles et responsabilités :

« Tel que spécifié au Règlement 08-055, l'arrondissement peut procéder à un chargement local sans l'autorisation du SCA. Toutefois, l'arrondissement devra assumer l'équivalent des coûts moyen de transport, pour l'ensemble des mètres cube transportés vers un site d'élimination de neige. »

Par le paragraphe suivant :

« De maintenir **deux chargements locaux** aux mêmes modalités prévues par la Politique de déneigement dans le contexte des changements climatiques actuellement en vigueur et d'ajuster **en ce sens** l'article 8 du Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissement (08-055). »

Un débat s'engage sur la proposition de sous-amendement.

La présidente du conseil cède la parole respectivement au conseiller Luc Rabouin et au leader de la majorité, M. François Limoges, qui confirment que l'Administration est en désaccord avec la proposition de sous-amendement.

Il est proposé par Mme Nancy Blanchet

appuyé par M. Richard Deschamps

de procéder à un vote enregistré sur la proposition de sous-amendement.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Langevin, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Hurley, Blanchet, Deschamps, Palestini, Miranda, Hénault, Sasseville et Sauvé (26)

Votent contre : Mesdames et messieurs Plante, Rabouin, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Kasoki Katahwa, Lavigne Lalonde, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Limoges, Journeau, Caldwell, Ollivier, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand et Roy (35)

Résultat : En faveur : 26
Contre : 35

La présidente du conseil déclare le sous-amendement rejeté à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur la proposition d'amendement n° 1.

Il est proposé par M. Luis Miranda

appuyé par Mme Andrée Hénault

de procéder à un vote enregistré sur la proposition d'amendement n° 1.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Plante, Rabouin, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Kasoki Katahwa, Lavigne Lalonde, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Limoges, Journeau, Caldwell, Ollivier, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Roy Salem, Rossi, Langevin, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Hurley, Sauvé et Sasseville (56)

Votent contre : Mesdames et messieurs Blanchet, Deschamps, Palestini, Miranda et Hénault (5)

Résultat : En faveur : 56
Contre : 5

La présidente du conseil déclare l'amendement n° 1 adopté à la majorité des voix.

Le débat se poursuit.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare le point 30.04, tel qu'amendé, adopté à l'unanimité et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.04 1245382001

À 18 h 28, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente du conseil déclare l'assemblée levée et donne rendez-vous à la prochaine assemblée du conseil municipal.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE